

Troisième séance, jeudi 25 mai 2023

Présidence de Nadia Savary-Moser (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation Elections judiciaires : Information de la Présidente du Grand Conseil		
2023-DAEC-8	Loi	Avant-projet modification LATeC - procédure accélérée modifications mineures PAZ	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DSAS-85	Décret	Décret relatif à une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Katharina Thalmann-Bolz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-27	Rapport	Préservation du bien-être des personnes âgées dans les homes et dans les hôpitaux en période d'épidémie (Rapport sur postulat 2020-GC-125)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-127	Résolution	Des emplois supplémentaires sur la base aérienne de Payerne	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Collomb Christophe Chardonens Jean-Daniel Chardonens Pierre-André Grandgirard Anne Meyer Loetscher Carole Raetzo Tina Raetzo Rose-Marie Rodriguez Nadia Savary-Moser Ivan Thévoz Peter Wüthrich
2022-GC-201	Motion	Développer une application "chasse et pêche" permettant une amélioration de la situation actuelle	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernard Bapst Dominique Zamofing <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-3	Motion	Plus de démocratie au sein des associations intercommunales	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pauline Robatel Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-145	Motion	Encourager les jeunes talents du Canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Catherine Esseiva

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-113	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2023-GC-114	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye	Scrutin uninominal	
2023-GC-116	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2023-GC-117	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 3	Scrutin uninominal	
2023-GC-115	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Fritz Glauser, Ralph Alexander Schmid, Sandra Lepori, Susanne Aebischer, Nicolas Kolly et Sébastien Dorthe.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Stéphanie Uwineza Colella, Inès Bruggisser, Aurélien Espinasse, Anita Moullet et Roman Hapka, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2023.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

Elections judiciaires : Information de la Présidente du Grand Conseil

Présidente du Grand Conseil. Le Bureau a discuté, bien entendu ce matin, de la problématique qui s'est déroulée hier lors de certaines élections judiciaires. Donc, hier matin comme annoncé, une erreur du report du décompte de voix d'une feuille à une autre feuille s'est malheureusement passée. Avec les données en ma possession à ce moment-là, je ne pouvais qu'annuler les élections et les reporter à aujourd'hui. Cependant, juste après, dès midi, un recomptage a été fait pour les trois élections :

tout a été recalculé et toutes les vérifications ont été faites en bonne et due forme. Nous avons toutes les garanties et les preuves en sont attestées. Le Bureau a donc décidé ce matin de valider l'élection des postes 2 et 3 d'assesseurs à la Justice de paix de la Sarine (domaine social), dont je vais vous donner les résultats [*les résultats complets se trouvent en fin de séance*]. En revanche, nous sommes obligés de refaire l'élection pour le poste 1.

Loi 2023-DAEC-8

Avant-projet modification LATeC - procédure accélérée modifications mineures PAZ

Rapporteur-e:	Marmier Bruno (VEA/GB, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	14.02.2023 (BGC mai 2023, p. xxx)
Préavis de la commission:	28.04.2023 (BGC mai 2023, p. xxx)

Entrée en matière

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je commencerai par déclarer mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne.

Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeindeamann von Villars-sur-Glâne. Im Mai 2021 nahm der Grosse Rat die von den Grossräten Cédric Peclard und Sébastien Dorthe eingereichte Motion an, die die Einführung eines beschleunigten Verfahrens im Raumplanungs- und Baugesetz für geringfügige Änderungen von Zonennutzungsplänen verlangte, wenn mehrere Bedingungen kumulativ erfüllt sind.

Unsere Kommission hat einen entsprechenden Gesetzesentwurf zur Änderung des Bau- und Raumplanungsgesetzes bearbeitet.

La commission s'est réunie le vendredi 28 avril 2023. Elle a notamment entendu le représentant du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, accompagné de M^{me} Giancarla Papi, cheffe du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et de M. Patrick Ramuz, chef adjoint de ce même service. Je les remercie pour les fructueuses discussions. Je tiens également à remercier notre secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey, pour son précieux travail et la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ce projet résulte de l'acceptation par le Grand Conseil de la motion 2020-GC-209 déposée par MM. les Députés Cédric Péclard et Sébastien Dorthe, qui demandaient l'introduction dans la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions d'une procédure accélérée permettant des adaptations mineures du plan d'affectation des zones de moins de 1'000 m² dans des cas bien définis. La commission est entrée en matière à l'unanimité et a procédé à l'examen du projet de loi qui prévoit l'introduction de deux nouveaux articles dans la LATeC, à savoir les articles 77 al. 2 et 86 al. 1a. L'ensemble des membres de la commission soutient l'idée d'introduire dans la LATeC une procédure simplifiée pour des modifications de faible ampleur dans le plan d'affectation des zones pour autant que l'équilibre entre les zones soit maintenu. Le projet de loi qui nous est présenté ne définit pas formellement au mètre près la surface maximum concernée par ces rocadés, mais laisse au Conseil d'Etat une marge d'appréciation. Ce principe est soutenu par la commission. La commission a été saisie de deux amendements à l'art. 77 al. 2 relatifs à la délimitation des zones concernées. Nous y reviendrons lors de la discussion de détail.

C'est ainsi que je peux, au nom de la commission, proposer au Grand Conseil d'entrer en matière et d'approuver ce projet de modification de la loi selon la version bis de la commission auquel le Conseil d'Etat devrait s'être rallié ; je laisse cependant le soin à son représentant de préciser la position du Gouvernement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Ich freue mich, Ihnen heute den ersten Schritt zur Vereinfachung des Raumplanungsrechts und der Raumplanungsprozesse in unserem Kanton vorzustellen. Der Staatsrat hat von der Motion Kenntnis genommen, die dazu dienen soll, kleinere Parzellenwechsel innerhalb der Bauzone, allenfalls auch innerhalb der Entwicklungsmöglichkeiten der Bauzone, zu ermöglichen und schliesst sich den Gedanken der Mehrheit der Kommission an.

En quelques mots, la motion proposait de faciliter les démarches d'échange de parcelles, dites rocadés - c'est cependant une terminologie qui n'est pas formalisée dans le droit fédéral -, jusqu'à 1'000 m² dans le cadre du droit cantonal fribourgeois. Les motionnaires avaient pris soin de préciser que cela devait évidemment se faire dans le cadre du droit existant, donc au sens plus général des choses, c'est-à-dire sans augmentation du droit à bâtir et sans toucher à des droits sectoriels supérieurs

concernant notamment les surfaces d'assolement, les périmètres ISOS, les dangers naturels, les OPAM ou sites OPAM - qui sont les dangers majeurs -, les couloirs à faune et les sites pollués. Il s'agit de la liste exhaustive qu'ont évoquée les motionnaires pour éviter de toucher à du droit sectoriel supérieur en procédant à des rocadés : ils ont donc donné un cadre relativement étroit à leur proposition.

Un élément particulier à relever est que les motionnaires proposaient de fixer à 1'000 m² le plafond pour les possibilités de rocadés. Le Conseil et la commission ont estimé que ce chiffre était relativement aléatoire et qu'il pouvait poser plus de problèmes qu'en résoudre en pratique, dans la mesure où dans certains cas, à partir de 2 ou 300 m², ça ne marchera pas et dans d'autres cas, ça peut marcher avec 1'500 m². Il ne serait donc pas très intelligent d'avoir un chiffre fixe qui nous contraindrait ici, au niveau de la loi. La commission a été unanime dans ce sens-là et le Conseil d'Etat souhaitait donner une priorité à quelque chose d'un tout petit peu plus flexible et ouvert, si déjà on veut simplifier le droit.

La commission a choisi de modifier légèrement un aspect de l'article 77 al. 2 en précisant que les échanges peuvent se faire non pas à l'intérieur de la zone à bâtir, mais à l'intérieur du territoire d'urbanisation. Je rappelle que le territoire d'urbanisation est une notion que certains cantons utilisent, la plupart non. Le territoire d'urbanisation est une notion qui permet de donner plus de flexibilité aux modifications de zones à bâtir dans le cadre des règles des plans directeurs cantonaux. Un certain nombre de cantons n'ont pas le territoire d'urbanisation et ont fixé au m² près la parcellisation de la zone d'activité dans tout le canton. L'exemple le plus connu, c'est Zurich, mais toute une série d'autres cantons ont fait la même chose ; ils n'ont pas le territoire d'urbanisation, donc ils ne peuvent pas dire "on a d'autres endroits où on déplace des bouts de zone d'activité à l'intérieur d'une commune, d'un bout à l'autre". Le canton de Fribourg dispose de ce territoire, qui est environ 2,5 fois plus important que le montant total des zones supplémentaires que le canton est en droit d'activer durant la durée de vie du Plan directeur cantonal, et dès que la Confédération a donné à tous les cantons - et aussi au canton de Fribourg - un plafond de zones supplémentaires pour la durée de vie du Plan directeur cantonal, certains cantons disent "ce plafond supplémentaire, on le fixe au m² comme une part commune dans tout le canton". Certains cantons, comme le canton de Fribourg, ont dit "on le fixe, mais avec le territoire d'urbanisation on se garde une possibilité de le faire bouger à certains endroits". Certaines communes l'ont utilisé assez largement, d'autres moins. Certaines ont spatialisé le territoire d'urbanisation, d'autres ne l'ont pas spatialisé en mettant simplement des flèches qui donnent des ordres de grandeur vers où on peut aller. L'idée de la commission de dire qu'on ne limite pas les rocadés à la zone à bâtir, mais qu'on les fait à l'intérieur du territoire d'urbanisation, selon les réflexions du Conseil d'Etat, donne du sens. Le Conseil d'Etat peut donc s'y rallier. Cela ne signifie pas qu'en pratique, on peut tout faire, mais ça signifie en pratique que si on respecte par ailleurs les règles du territoire d'urbanisation - proximité avec les territoires déjà bâtis ou les territoires déjà mis en zone -, cela donne un petit peu plus de marge de manœuvre tout en restant dans le respect du droit. Le Conseil d'Etat s'y rallie donc volontiers.

Je reprendrai l'idée de la minorité de la commission lorsque nous discuterons article par article. Nous sommes ici probablement dans un cas où l'on risque d'avoir quelque chose d'un peu contreproductif par rapport aux intentions mêmes des requérants ou des rédacteurs de l'amendement de minorité, mais nous pourrions y revenir dans le cadre du débat minoritaire.

Dernier élément, le Conseil d'Etat et la DIME sont en train de préparer un certain nombre d'autres éléments de simplification pour éviter de compliquer les choses. Nous viendrons d'ici 6 ou 9 mois - sous réserve évidemment des décisions idoines du Conseil d'Etat - avec d'autres éléments de simplification qui sont actuellement en discussion et qui donnent suite à une journée d'étude avec les communes et les spécialistes sur les simplifications possibles dans le cadre des permis de construire - il s'agira ici de mesures d'aménagement -, cela pour les prochaines démarches de la révision partielle de la LATeC.

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie de suivre les propositions du Conseil d'Etat et de la commission.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et mes liens d'intérêts sont les suivants : je suis syndic d'une commune et par ce biais impliqué dans l'aménagement de celle-ci.

Mettre en zone à bâtir et dézoner simultanément des parties de terrain de même surface et de même affectation si la superficie le permet et ceci en bénéficiant d'une procédure simplifiée est une initiative digne d'intérêt à laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre va adhérer dans sa grande majorité. Mais le message précise bien que cette rocade n'est possible qu'à l'intérieur du territoire d'urbanisation, avec tout ce que cela comporte comme conditions maintenant connues, M. le Représentant du Gouvernement venant d'en énumérer les conditions. De ce fait, très peu de cas vont pouvoir bénéficier de cette éventuelle future mesure. En effet, lors de l'élaboration d'un plan d'aménagement local, quelle commune opte pour une stratégie de mettre au Plan directeur quelques centaines de m² par ci et par là afin de pouvoir éventuellement, le moment venu, bénéficier d'une mesure simplifiée afin de rendre une parcelle plus cohérente ? La politique actuelle demande d'ailleurs une étape supplémentaire, le PDR (Plan directeur régional), et dans ce cadre, on parle de dizaines de milliers de m² stratégiquement placés. Il aurait donc été plus efficace de ne pas mentionner ce territoire d'urbanisation et de laisser aux communes le soin de régulariser leur PAL lors d'une prochaine étape. Je connais déjà la réponse à cette proposition : le Plan

directeur fédéral veille sur nous. Alors pour l'instant, contentons-nous de cette porte semi-ouverte, mais réfléchissons à une éventuelle suite qui rendrait cette motion plus attractive.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je signale mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de La Roche et membre de la commission. Je prends la parole pour le groupe Le Centre.

Cette modification permet des adaptations mineures du plan d'affectation des zones. Le projet se trouve dispensé d'examen préalable, passe directement à la DIME pour approbation. Toutefois, ne nous laissons pas tromper : les conditions sont drastiques et surtout ne concernent pas des rocares hors du territoire d'urbanisation. On peut peut-être le regretter mais la loi fédérale est assez claire sur le sujet. Le groupe entre en matière et soutiendra dans sa majorité le projet bis de la commission.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion, welche den Bericht zur Umsetzung der Motion, die ein beschleunigtes Verfahren bei geringfügigen Änderungen von Zonennutzungsplänen verlangt, aufmerksam zur Kenntnis genommen hat. Als ehemalige Mitarbeiterin des BRPA und nun für die Raumplanung zuständige Gemeinderätin der kulturellen Gemeinde Murten, kenne ich beide Seiten, sowohl die Komplexität, alle Vorgaben zu berücksichtigen, wie auch den Traum vom effizienteren Verfahren auf Kantonsebene, die mehr Rechtssicherheit schaffen und allen Interessen gerecht werden würden.

Die in der Motion vorgeschlagene Begrenzung der Landflächen der geforderten Tauschverfahren wie auch die vom Kanton vorgeschlagene Bedingung scheinen der SP eine gute Lösung, um solche Möglichkeiten anzubieten und dabei übergeordnete Interessen nicht zu ignorieren. Auch unterstützen wir die Änderung der Kommission des Terms "Bauzone" in jene des "Siedlungsgebiets", damit wir auf ein in der jeweiligen Ortsplanung konkret festgelegtes Gebiet Bezug nehmen können und Abtauschspielraum gewähren können, sofern denn alle Bedingungen erfüllt sind.

Kollege Moussa und ich danken für die effiziente und gut betreute Kommissionssitzung. Die SP tritt somit auf die Gesetzesänderung ein und unterstützt die Version bis der Kommission. Allfällige Änderungsanträge werden wir grundsätzlich ablehnen.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Membre de la commission, je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et annonce mon lien d'intérêt : je suis conseiller communal de la ville de Bulle.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est prêt à accepter la proposition de modification des deux articles concernés pour des raisons de simplification des procédures. En ce sens, il entre en matière. Cependant, nous estimons que ces simplifications de procédures doivent rester cantonnées à des adaptations mineures à l'intérieur du périmètre d'urbanisation existant et dans des cas bien définis. Nous refuserons par contre les amendements qui consisteraient à élargir les possibilités de rocares ou à supprimer la mention de zone à bâtir ou de périmètre d'urbanisation. Nous nous réservons aussi la possibilité de refuser le projet de modification de la loi si le projet bis de la commission est modifié et si nous estimons qu'il accorde trop de liberté.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la ville de Bulle et président du Club des communes. Je prends ici la parole également au nom de Sébastien Dorthe, qui est le co-motionnaire et avec lequel je vais déposer deux amendements.

Le but visé par cette modification de loi est de donner un tout petit peu de marge de manœuvre pour des questions de petites zones, de coins que l'on peut arranger dans l'urbanisation d'une ville ou d'une commune. Ceci nous fera gagner beaucoup de temps, en tout cas aux personnes qui dépendent de ces modifications. Le terme de "territoire d'urbanisation", comme l'a dit M. le Représentant du Gouvernement, n'est pas utilisé dans tous les cantons. Je reviendrai sur les amendements le moment venu et je soutiens bien entendu cette entrée en matière.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je prends la parole au nom du Club des communes. J'ai en outre quelques liens d'intérêts comme syndic d'une commune et président de l'Association des communes fribourgeoises et j'ai également été membre de la commission.

J'aimerais remercier les motionnaires et la DIME pour avoir élaboré ces propositions. Je dois avouer, quand je me suis annoncé pour participer à cette commission, que j'étais plein d'espoir, que je me suis dit : "Enfin, comme syndic, je vais peut-être pouvoir bouger quelques endroits qui coïncident dans mon plan d'affectation des zones, arranger certains dossiers et enfin leur permettre d'avancer". Et puis, j'ai vite dû déchanter, parce que dès que l'on lit "territoire d'urbanisation", on constate que ça ne va concerner que quelques communes dans le canton : avec les lois sur l'aménagement du territoire actuelles, il est clair que la grande majorité des communes ne peuvent plus se développer et ne disposent que de quelques petits m² de territoire d'urbanisation.

C'est assez symptomatique que même pour échanger - on parle vraiment de rocares - l'affectation de terrains au m² près, sans toucher un cm² de plus de terrain à bâtir ou sans augmenter sa surface, les communes ne disposent plus d'aucune autonomie. C'est un peu dommage parce que lorsque nous avons voté la LAT - et j'étais le premier à la soutenir -, le but était d'éviter le

mitage du territoire, on voulait éviter qu'il y ait plus de zones à bâtir qui se développent partout, on voulait pouvoir piloter tout cela. Mais en fait, on va encore plus loin, on est encore plus dogmatique, on ne permet même plus d'échanger et de garder le même nombre de surfaces. Et ce qui va encore engendrer plus de difficultés et qui amenuise un peu l'effet de ces deux articles, c'est que ces territoires d'urbanisation sont figés dans les plans directeurs régionaux - outil intéressant -, qui sont eux-mêmes "non révisables", car on va dire qu'ils sont là pour une durée de 10 ans en tout cas. Vous rajoutez encore une couche de plans d'aménagement locaux et vous vous rendez compte ensuite que pour pouvoir appliquer ces deux articles d'une manière pragmatique et simple, il faudra en fait des dizaines d'années pour que le territoire d'urbanisation se trouve au bon endroit, au bon moment, pour pouvoir faire une rocade de manière simple. En fin de compte, et je reprends un peu les propos du représentant du Gouvernement qui l'avait dit lors des débats sur la motion, on a une sorte d'usine à gaz quand même qui a été créée à ce niveau-là.

Au final, le Club des communes va quand même soutenir cette modification de loi : c'est en effet un premier pas et on vous encourage, tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat, à réfléchir à d'autres étapes qui permettraient plus de souplesse, plus de simplicité, plus de pragmatisme dans des rocades d'affectation de terrains. Au final, ce sont quand même nos citoyens et notre économie qui en profiteront, et ceci sans impacter la surface totale des surfaces à bâtir.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Peut-être deux ou trois commentaires rapidement. Merci tout d'abord à l'ensemble des représentants des groupes qui entrent en matière sur le projet de modification.

Une petite remarque ensuite au député Fahrni, qui a parlé du Plan directeur fédéral : il n'y a pas de Plan directeur fédéral ; par contre il y a une loi fédérale qui donne un cadre relativement étroit au droit, avec toute une jurisprudence derrière, assez nombreuse, qui donne des éléments assez cadrants.

Tant le député Fahrni que le député Fattebert ont laissé entendre que la loi ne s'appliquerait pas. Le député Fattebert a dit que pendant une dizaine d'années, on ne pourra régler aucun cas. Ce n'est pas tout à fait juste : on a quand même un certain nombre de cas qu'on voit régulièrement avec les juristes du Service de l'aménagement et des constructions, et je remercie le chef de la section juridique du SeCA d'être avec nous aujourd'hui pour répondre à des questions éventuellement complexes. Nous voyons donc des cas, et sur ces cas précis, nous voyons quand même régulièrement qu'il y a des cas qui peuvent être résolus assez rapidement. Donc, avec la modification de la loi qui vous est proposée aujourd'hui, si quelqu'un le souhaite, on peut donner des cas très concrets qui, en l'espace de quelques mois, peuvent être réglés. Ce n'est pas quelque chose qui est purement dans l'air, il y a des cas. Après, on ne va pas changer l'ensemble du droit de l'aménagement avec ces dispositions-là, elles restent en effet plutôt marginales sur l'ensemble, c'est vrai. Mais dire qu'elles n'auront aucun effet immédiat est quand même faux : on a régulièrement des bouts de parcelles où le parcellaire ne correspond pas tout à fait à la zone, où c'est sur 100 m², 500 m², 1000 m², une fois au bord d'une commune ; aujourd'hui on ne peut pas, mais avec la nouvelle disposition, on pourra modifier légèrement la taille d'une parcelle - ou des choses comme ça - ou d'un bout de zone, ce qui permettra de résoudre les problèmes pratiques de citoyens, de propriétaires généralement privés sur des petites choses. Ce n'est pas une révolution, loin de là évidemment, mais prétendre qu'il n'y a pas d'effets pratiques est faux. Il y en a, il n'y en a probablement pas si peu que ça, et ça reste des petites dimensions, il faut le dire aussi.

Sur la question du territoire d'urbanisation figé, je rappelle quand même délicatement au député Fattebert que si le Grand Conseil devait décider de supprimer le territoire d'urbanisation dans la LATeC, il pourrait le faire, mais cela ne signifierait pas une plus grande flexibilité. Je rappelle que c'est quand même une loi fédérale qui s'applique, et c'est pour cela que j'ai évoqué auparavant les cas des cantons qui n'en ont pas. On prévoit d'ailleurs, sur la base des discussions qui ont eu lieu en marge de la séance de la commission et sur la base de l'intérêt qui a été formulé par plusieurs députés, une séance d'information cet automne sur ce que peut et ce que ne peut pas le territoire d'urbanisation, avec une représentante de l'Office fédéral du développement territorial et un spécialiste d'EspaceSuisse qui viendront à Fribourg pour avoir un échange, pour que vous puissiez juger si vous en voulez ou pas. Si le Grand Conseil décide de le supprimer, il peut, c'est son droit. La conséquence précise, c'est qu'au lieu d'avoir une marge de manœuvre sur un facteur de 2,5 par rapport à 1, vous aurez une marge de manœuvre sur un facteur 1 par rapport à 1. Les gens qui sont bien dans l'aménagement du territoire pourront expliquer à ceux qui sont moins bien dedans. Je pars du fait qu'en supprimant ce terme, vous n'allez pas avoir plus, mais beaucoup moins de flexibilité. Discutez peut-être une fois avec des collègues d'autres cantons qui n'ont pas ce territoire d'urbanisation, pour voir ce que cela signifie en termes de flexibilité. Le canton de Fribourg a dû expliquer à la Confédération, qui trouvait bizarre d'avoir un territoire d'urbanisation qui faisait deux fois et demie le nombre de m² que nous a accordé la Confédération pour faire des mises en zone d'ici 2035-2040, que ce n'étaient pas des choses qu'on pouvait mettre en zone partout mais que c'étaient des possibilités d'extension. La Confédération a ensuite demandé qu'on donne un certain nombre de précisions pour éviter qu'on contourne la LAT. Nous les avons données et la Confédération a finalement accepté le territoire d'urbanisation, mais elle sera la dernière à le regretter si le canton de Fribourg le supprime. Veuillez donc quand même très, très bien à ce

que vous dites quand vous trouvez le territoire d'urbanisation *hard*. Il pourrait certes être plus flexible en théorie, mais il ne serait définitivement plus compatible avec le droit fédéral.

Sur ces petites considérations-là et avec le plaisir de reprendre la discussion avec toutes les personnes qui s'intéressent de près à l'aménagement du territoire, j'ai terminé et je vous remercie encore une fois d'entrer en matière.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je remercie les porte-parole de tous les groupes qui soutiennent l'entrée en matière. Je vois que l'outil en lui-même est plébiscité. Il s'agira de définir son périmètre d'application, ce qui se fera dans le débat sur l'examen de détail des articles et sur la question des amendements. Je crois qu'à ce stade il n'y a pas de complément à apporter et au nom de la commission, je vous remercie.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 02.12.2008

Art. 77 al. 2 (nouveau)

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Cet article propose de définir la notion de rocade dans la loi. Il a fait l'objet de deux amendements. Le premier répond à une suggestion du Conseil d'Etat qui propose de remplacer le terme "zone à bâtir" par "territoire d'urbanisation", ce qui offre une définition plus large du périmètre potentiel sur lequel des rocades peuvent avoir lieu. Le second amendement demandait la suppression du terme "zone à bâtir" pour ouvrir encore plus largement le champ d'application de ces rocades. La commission a estimé qu'il s'agissait ici d'une gestion des risques et qu'il était opportun de fixer un cadre raisonnable à cet outil de procédure accélérée afin de rester compatible avec le droit supérieur. Elle a accepté l'amendement Moussa [*remplacer le terme "zone à bâtir" par "territoire d'urbanisation"*], opposé à l'amendement Dorthe [*supprimer le terme "zone à bâtir"*], par 8 voix contre 3. Je vous recommande donc, au nom de la commission, de suivre cette vision.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Comme je l'ai dit précédemment, ces amendements viennent principalement de Sébastien Dorthe, qui est excusé aujourd'hui et qui était l'auteur de cette motion. Dans ces amendements, nous souhaitons intervenir aux articles 77 al. 2 et 86 al. 1a. Les deux amendements ont la même teneur : à l'instar de ce qui a été déposé lors de la séance de la commission, ils demandent de supprimer la notion de "zone à bâtir" ainsi que la notion de "territoire d'urbanisation".

Il est vrai que cette petite possibilité qui est offerte aujourd'hui pourrait un tout petit peu s'agrandir en supprimant cette notion de "territoire d'urbanisation". Comme M. le Représentant du Gouvernement l'a dit, ce sont des éléments de faible ampleur, aujourd'hui on cherche à avoir un petit peu plus de flexibilité, c'est un premier pas dans ce processus. Il faut bien sûr dire que si on enlève le terme "territoire d'urbanisation", ça ne va pas pour autant rendre le mitage du territoire possible. Les cas où les adaptations mineures des plans ne sont pas possibles, où les éléments doivent être respectés, ont été cités par le représentant du Gouvernement, bien entendu. Cette suppression ici restera de toute façon issue du cadre supérieur et du droit fédéral : cela ne permettra pas de faire n'importe quoi, mais laissera au cas par cas un tout petit peu de souplesse supplémentaire, ce qui permettra d'accélérer le processus.

Je vous propose donc de soutenir ces amendements demandant de supprimer "à l'intérieur du territoire d'urbanisation", pour avoir un tout petit peu plus de souplesse. Bien entendu, ceci est toujours soumis à tous les recours possibles s'il devait y avoir un débordement, avec ou sans cet article.

je relis donc la première phrase de l'article 77 a. 2 selon la proposition du 1^{er} amendement : "Les modifications du plan d'affectation des zones qui consistent uniquement en une ou plusieurs rocades sont dispensées de l'examen préalable". C'est dans cette phrase que l'on supprime "à l'intérieur du territoire d'urbanisation" ainsi que "dans les zones à bâtir".

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts n'ont pas changé depuis l'entrée en matière. Je prends la parole au nom du groupe Le Centre.

Notre groupe a liberté de vote sur cet amendement. Toutefois, à titre personnel, j'aimerais donner un avis, on dira d'expérience, sur le périmètre d'urbanisation. Dernièrement dans ma commune, une rocade de trois mètres de large en dehors du périmètre d'urbanisation a fait l'objet d'une décision de la DIME. S'en est suivi un recours au Tribunal administratif, qui a confirmé la non-possibilité de faire une rocade hors du territoire d'urbanisation. Il y a eu ensuite le recours du propriétaire au Tribunal fédéral, qui a lui-même confirmé la position du Tribunal administratif : le Tribunal fédéral a donc estimé qu'il n'était pas possible de faire une rocade hors du périmètre d'urbanisation dans ce cas particulier.

Tout juriste me dira que chaque cas est particulier, qu'on peut trouver une solution, que peut-être avec une autre explication, on pourrait obtenir gain de cause. Cependant, il faut que ce Grand Conseil soit conséquent sur ses décisions : on veut faciliter

les choses certes, mais ne créons pas de faux espoirs et ne créons pas plus de procédures juridiques. Je pense que si ce Grand Conseil vote ces amendements, beaucoup de propriétaires croiront que c'est de l'acquis et vont se lancer dans de longues procédures qui seront coûteuses, et l'image du Grand Conseil n'en ressortira pas grandie. C'est pour ça qu'à titre personnel, faisant fi de mon expérience et de l'arrêt 1C_536-2021 du Tribunal fédéral, je vous demande de refuser cet amendement.

Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche im Namen des abwesenden Grossratskollegen und Verfassers des Abänderungsantrags Sébastien Dorthe. Ich war auch Mitglied der vorberatenden Kommission. Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion bittet Sie, dem vorliegenden Abänderungsantrag zuzustimmen. Ziel dieser Gesetzesänderung muss es sein, dass die Verfahren schneller gehen - eigentlich sollte das im Interesse aller sein. Wir sind kein reicher Kanton und brauchen eine sinnvolle wirtschaftliche Entwicklung, auch im Bereich der Raumplanung. Der einfache Abtausch von bereits einzoniertem Land, also keine neuen Erschliessungen, macht Sinn. So können auch die raumplanerischen Ziele wie verdichtetes Bauen besser realisiert werden. Den Abtausch von Land mit gleichem Wert, gleicher Nutzung und gleichwertiger Fläche gilt es zu unterstützen.

Ich bitte Sie, diesem Abänderungsantrag zuzustimmen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). J'ai deux liens d'intérêts avec ces amendements ou cet objet : le premier est que je suis avocat et le deuxième que j'étais membre de la commission.

Mon premier lien d'intérêt m'incite à plutôt vous dire qu'il faut soutenir les amendements Dorthe-Morand puisqu'en tant qu'avocat, ça ne peut que me profiter : il est en effet clair qu'au niveau des procédures, ça va être beaucoup plus compliqué parce que les choses sont beaucoup moins claires. En tant que membre de la commission et député, en tant que législateur - donc avec une certaine responsabilité par rapport à notre population -, il faut bien être conscient qu'on fait des lois qui doivent aussi être prévisibles et compréhensibles pour tout un chacun. Le fait d'avoir précisé dans la commission que justement c'est uniquement "à l'intérieur du territoire d'urbanisation" clarifie les choses pour le futur : on codifie finalement, et cela a été relevé par notre collègue, une jurisprudence du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral, et non pas les intérêts privés de certains. Si on lit la loi, on comprend donc tout de suite de quel genre de rocade on parle.

Si on supprime "zone à bâtir" - même si là ce n'était pas le bon terme technique juridique - ou même "à l'intérieur du territoire d'urbanisation", en fait plus personne ne saura de quoi on parle. De cela, encore une fois, en tant qu'avocat, je serais tout à fait content puisque que j'aurais du coup des arguments à avancer en cas de procédure.

Donc, au nom du groupe socialiste - puisque je ne suis pas ici en tant qu'avocat mais bien en tant qu'élu du peuple, et donc député -, je vous prie de refuser ces amendements et de soutenir la version bis de la commission. Je me permets à ce sujet de soulever encore un dernier point : le projet bis de la commission a été voté à l'unanimité de ses 11 membres, donc également par les auteurs, ou en tout cas par un des auteurs - malheureusement aujourd'hui absent - de ces amendements. J'ai donc un peu de peine à comprendre qu'on puisse d'un côté voter unanimement pour le projet bis de la commission et en même temps quand même revenir avec ce genre d'amendements.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Pour être tout à fait franc, formellement évidemment que le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier aux amendements. Mais en pratique, je pense, comme l'ont dit plusieurs ici, que ça risque de ne pas changer grand-chose. Je rappelle quand même que tout amendement que vous soutiendrez aujourd'hui sera ensuite soumis, dans son application, à l'interprétation du droit supérieur qui est le droit fédéral. Je vous recommande à ce propos, à part les lectures déjà recommandées par d'autres, la lecture de l'arrêt du 4 août 2021 du Tribunal cantonal qui confirme que les rocade dans la zone à bâtir, je précise, sont soumises à différentes conditions : même type d'affectation de zone, continuité de la zone à bâtir, IBUS minimal de 1 dans le règlement communal. Il donne donc un certain nombre de conditions cadrantes qui sont non pas basées sur le droit cantonal actuel, mais bien sur le droit fédéral actuel. Le député Gaillard, dont les considérants font réfléchir à la nécessité de longues études pour être un bon avocat parce qu'il a, avec des précisions très claires, pratiques et théoriques, exprimé ses doutes à la lecture de la jurisprudence fédérale, je ne peux que suivre son argumentation parce que j'allais vous donner la même. Voilà, les choses sont parfois amusantes dans la vie.

Deux choses pour conclure. Premièrement, en faisant ça, vous laisseriez entendre à des propriétaires des choses qui de toute façon ne marcheront pas ; comme l'a dit le député Moussa, ça donnera un petit peu plus de travail aux avocats, et tant mieux pour eux. Deuxièmement, il y a pire, c'est qu'il y a un petit risque d'effet contre-productif : alors que le Tribunal cantonal parle des rocade à l'intérieur de la zone d'activité, la version qui a été adoptée et proposée par le Conseil d'Etat et la commission ouvre un petit peu le champ en disant : "Vous pouvez aussi faire des rocade qui dépassent la zone d'activité en entrant sur le territoire d'urbanisation". Si vous biffez tout, je ne sais pas ce que vont décider les juges. Même si vous pouvez encore préciser ici que ce n'est pas comme ça que vous entendez les choses, les juges ont une certaine autonomie derrière, et le risque que vous courez, c'est que le Tribunal cantonal revienne ensuite à l'interprétation qu'il avait déjà dans son arrêt de 2021 et que sur une rocade "zone d'activité – territoire d'urbanisation" par exemple, il dise "non, vous n'êtes pas dans la pratique

actuelle" et qu'il confirme sa jurisprudence de 2021. Après, faites ça si vous voulez, moi je ne vais pas verser de chaudes larmes, mais après ne pleurez pas non plus de chaudes larmes en 2024 quand vous aurez un arrêt du Tribunal cantonal qui vous stoppera sur une rocade à l'intérieur du territoire d'urbanisation que le Tribunal cantonal admettrait comme non-admissible parce que vous avez biffé le terme aujourd'hui.

Voilà un peu mes considérants. Dans ce sens-là je vous recommande de suivre la majorité de la commission.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). L'amendement à cet article a déjà été discuté lors des débats en commission, et comme je l'ai précisé tout à l'heure, il a été refusé par 8 voix contre 3. C'est vraiment cette gestion des risques, cette évaluation des risques par rapport à l'outil que nous mettons en place, qui a pesé dans la décision. Je me réfère aussi à la remarque du député Bertrand Gaillard, qui explique très clairement que le Tribunal fédéral a jugé non-compatibles avec le droit supérieur des rocades hors du territoire d'urbanisation. Faire la modification proposée par l'amendement comporte un risque de non-compatibilité avec le droit fédéral selon la commission, qui vous propose donc de refuser cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition des députés Dorthe et Morand, opposée à la proposition de la commission, est refusée par 68 voix contre 27. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition des députés Dorthe et Morand:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 27.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 68.*

Se sont abstenus:

Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 4.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 86 al. 1a (nouveau)

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Cet article précise que la procédure accélérée n'implique aucune intervention du SeCA. Le dossier n'est donc pas mis en circulation par ce service qui n'établit pas non plus de préavis de synthèse. Néanmoins, dans la mesure où des intérêts publics peuvent entrer en ligne de compte, il est proposé de permettre à la DIME de consulter elle-même directement les services intéressés si elle le juge nécessaire. Il est précisé que l'alinéa 1, qui prévoit l'établissement d'un préavis de synthèse par le SeCA, reste applicable en cas de recours. Dans les débats au sein de la commission, cet article a été adapté sans vote puisqu'il découle de l'acceptation de l'amendement à l'article 77 : le rajout de "à l'intérieur du territoire d'urbanisation" également dans cet article a donc été accepté sans vote.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Vu que l'amendement précédent a été refusé de manière assez claire, il est inutile de voter sur l'amendement suivant, qui était dans la même ligne, dans la même teneur. Il faut donc le considérer comme retiré.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> L'amendement prévu à cet article est retiré par ses auteurs.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 02.12.2008

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je profite de l'occasion pour remercier le Conseiller d'Etat, les représentants, les services ainsi que tous les membres de la commission pour les débats.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 102.*

Décret 2022-DSAS-85

Décret relatif à une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère)

Rapporteur-e:	Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe , Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	22.11.2022 (BGC mai 2023, p. xxx)
Préavis de la commission:	15.03.2023 (BGC mai 2023, p. xxx)

Entrée en matière

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich habe für dieses Geschäft keine direkten Interessenbindungen anzumelden, ausser, dass ich eine Frau und Mutter bin.

Die parlamentarische Kommission hat am 15. März dieses Jahres in einer einzigen Sitzung den Dekretsentwurf beraten und einstimmig ohne Änderung verabschiedet. Die Kommissionsarbeit fand in einem guten Klima statt. Ich danke den Mitgliedern der Kommission für ihre aktive und konstruktive Mitarbeit.

Mit dem Amtsdirektor standen der Kommission auch die Generalsekretärin, ein wissenschaftlicher Berater sowie der Direktor der kantonalen Sozialversicherungsanstalt kompetent unterstützend zur Seite. Vielen Dank für Ihre Verfügbarkeit und die Arbeit, die Sie auch im Vorfeld zu diesem Dekretsentwurf geleistet haben. In meinen Dank schliesse ich auch den

stellvertretenden Generalsekretär des Grossen Rates, Herrn Reto Schmid, mit ein. Er hat mit grosser Präzision das Protokoll verfasst.

Dem Entwurf der vorliegenden Standesinitiative liegt eine Motion der ehemaligen Grossrätin Giovanna Gharghentini Python und des Grossrates Grégoire Kubski zugrunde. Die Motionäre fordern vom Staatsrat, dass er sich bei den eidgenössischen Räten für eine Änderung des Bundesgesetzes über den Erwerbsersatz in Hinblick auf eine Verlängerung des Mutterschaftsurlaubs bei längerem Spitalaufenthalt der Mutter nach der Niederkunft einsetzen soll.

Die Problematik ist klar, hingegen ist das rechtliche Umfeld komplex. Nach heutigem Recht kann ein längeres Ausrichten der Mutterschaftsentschädigung von 14 Wochen um höchstens 56 Tage nur gewährt werden, wenn das Neugeborene nach der Geburt während mindestens zwei Wochen im Spital bleiben musste, nicht aber im Falle der Mutter, wenn diese mehr als zwei Wochen nach der Geburt des Kindes im Spital verbringt. Auf die Verlängerung haben nur Mütter Anspruch, die nach dem Mutterschaftsurlaub wieder erwerbstätig sind. Der Staatsrat erachtet die Erwerbsersatzlösung zur Verhinderung der Ungleichbehandlung als die beste und kostengünstigste aller Varianten. Deshalb hat er beschlossen, der Motion direkt Folge zu geben.

Der vorgeschlagene Initiativtext ist jedoch allgemeiner formuliert als derjenige der Motion. Damit soll dem Bundesgesetzgeber der nötige Spielraum für eine gründliche Prüfung gegeben werden. Eine ähnliche Initiative hat der Kanton Waadt beim Bundesparlament eingereicht. Diese wurde aber abgelehnt, weil der Text bestimmte Personen nach geltendem Recht benachteiligen könnte.

Während der Eintretensdebatte wurden vorwiegend zustimmende Voten laut. Man war sich einig: Die Ungleichheit muss beseitigt werden, welche Frauen doppelt benachteiligt, die längere Zeit nach der Niederkunft im Spital verbringen müssen. Obwohl Standesinitiativen in den eidgenössischen Räten meistens abgeschmettert werden, rechnet man sich für die freiburgischen Forderungen Chancen aus, da die Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates in ihrem eigenen Namen einen allgemein formulierten parlamentarischen Antrag im Sinne des freiburgischen Textes eingereicht hat.

Das Eintreten auf die Vorlage wurde in der Kommission nicht bestritten. Das Dekret wurde in der Version des Staatsrates, wie bereits erwähnt, einstimmig genehmigt. Werte Grossrätinnen und Grossräte, ich lade Sie im Namen der Kommission ein, auf den Dekretsentwurf einzutreten und ihn zu genehmigen.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^{me} la Députée Katharina Thalmann-Bolz pour cette introduction qui résume bien la problématique qui est exposée aujourd'hui en ce qui concerne cette inégalité de traitement entre la maladie d'un enfant après la naissance et la maladie de la maman. Il s'agirait donc de rétablir cette égalité qui permettrait justement aux mères d'avoir cette possibilité de prolongation. Lors des débats au sein du Conseil d'Etat, il était pour nous assez clair de pouvoir déposer cette initiative initiée par M. le Député Grégoire Kubski, qui a demandé au Conseil d'Etat de se pencher là-dessus. Je ne vais pas entrer dans les détails, qui ont été expliqués tout à l'heure par M^{me} la Rapporteuse, et je ne peux que vous recommander, Mesdames et Messieurs, d'adopter le présent projet de décret.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Comme lien d'intérêt, je suis le co-auteur de cet objet. Co-auteur puisque, comme il faut "rendre à César ce qui est à César", je l'avais déposé avec ma collègue Giovanna Gharghentini Python, qui n'est malheureusement plus avec nous au Grand Conseil, de telle sorte que j'apparais comme seul auteur. Je parle au nom et sous le contrôle des représentants des autres différents groupes politiques qui ont siégé dans cette commission, dans laquelle il n'y a pas eu véritablement de débat.

On part d'un constat, et ce constat est que les mères font face à une grande injustice, à une grande inégalité de traitement parce que le cadre légal actuel permet de prolonger la durée du versement de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation ininterrompue du nouveau-né durant deux semaines, au moins immédiatement après la naissance. Donc si l'enfant est effectivement affecté par une maladie pendant deux semaines, à ce moment-là l'allocation sera prolongée, mais si quelque chose affecte la mère pendant deux semaines dès la naissance, à ce moment-là l'allocation n'est pas prolongée. Il y a une vraie inégalité de traitement alors qu'on arrive au même résultat en fait dans les deux situations : c'est qu'il y a l'impossibilité pour la mère de s'occuper de son nouveau-né. Donc à notre sens, il est important de rétablir cette égalité de traitement pour ces cas, qui sont heureusement très rares. Mais il y a des cas dans lesquelles des femmes ont été hospitalisées pendant un certain temps et qui ne bénéficient pas de cette prolongation de l'allocation de maternité, qui n'ont potentiellement pas d'assurance parallèle ; elles n'ont pas conclu d'assurance parallèle qui pourrait couvrir ce genre de cas. Pourquoi une initiative cantonale ? Il faut parfois mettre la pression sur nos collègues du Parlement fédéral, parfois nous devons nous, comme Parlement cantonal, apporter notre bon sens cantonal à nos amis et collègues à Berne.

Dans le roman "La Communauté de l'Anneau", le hobbit Sam Gamegie a dit : "Il y a du bon dans ce monde et il faut se battre pour y arriver". Pour ces femmes hospitalisées qui subissent une telle injustice, une telle inégalité de traitement, je vous remercie de soutenir ce combat au nom des différents groupes et d'accepter cette initiative.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Dans La Liberté du 19 mai dernier, on pouvait lire toute une page consacrée à une maladie de la femme enceinte, qui est peu connue mais qui a des conséquences très graves : la pré-éclampsie, maladie qui peut aboutir à une atteinte extrêmement grave des reins et du foie notamment. Pour les détails, je vous renvoie à la publication, mais on a là un bel exemple de circonstances dans lesquelles une maman pourrait être hospitalisée pour une période prolongée après la naissance de son enfant.

À l'incertitude qui est liée à son état de santé, on ne devrait pas ajouter encore l'incertitude financière. C'est pour cela que l'initiative cantonale qui nous est soumise ici demande au législateur fédéral - qui est le législateur compétent en la matière - de veiller à ce que la mère ne se retrouve pas sans revenus dans cette situation si particulière. La formulation du texte se veut suffisamment claire quant au but, ça sera le "fil d'Ariane" dans le dédale des assurances sociales pour l'Assemblée fédérale.

Quand bien même les cas sont peu nombreux, il ne faut pas oublier que le filet social doit jouer ici tout son rôle, parce que c'est un moment bien particulier que la naissance d'un enfant : la mère, dans la situation d'une hospitalisation prolongée, ne peut pas nouer une relation avec lui et devrait en plus, sans protection sociale, batailler avec les assurances sociales. Ceux et celles qui se sont déjà frottés au principe de subsidiarité comprendront peut-être ce que ça implique.

Alors, pour toutes ces raisons, notre groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra à l'unanimité ce décret et invite les autres groupes à en faire de même.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenant-e-s pour leurs propos. M. le Député Kubski a souligné qu'il avait déposé la motion à l'origine de cette initiative avec M^{me} l'ex-Députée Giovanna Garghenti Python, ce que je voulais également relever.

Par rapport aux propos tenus par M^{me} Sophie Tritten, il s'agit effectivement de maladies qui sont rares, heureusement je dirais, dans le canton : selon les dernières statistiques, en 2021, trois personnes ont connu une hospitalisation après l'accouchement et deux en 2019. Ce sont donc des cas vraiment exceptionnels, et heureusement qu'on en est là et qu'on n'a pas plus de cas à ce niveau-là. Mais je pense que le filet social peut être ici étendu à ce qui est demandé par le dépôt de cette initiative cantonale à l'Assemblée fédérale. Je ne peux que vous inviter, Mesdames et Messieurs, à adopter le présent projet de décret.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Ich möchte mich dem Dank an die Rednerinnen und Redner anschliessen, für die unterstützenden Voten. Die Diskussion in der Kommission entspricht weitgehend der Diskussion, die wir heute hier im Rat hatten.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Hier muss ich erwähnen, dass es nicht der Staatsrat ist, der beauftragt wird, obwohl das in der Kommission mal so geäussert wurde. Es ist das Sekretariat des Grossen Rats, das beauftragt wird, dieses Dekret an die Bundesversammlung weiterzuleiten.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Effectivement, je confirme les propos de M^{me} la Rapporteuse : il s'agit bien du Secrétariat du Grand Conseil qui doit transmettre l'initiative à l'Assemblée fédérale.

> Modifié selon la proposition de M^{me} la Rapporteuse de la commission et de M. le Représentant du Gouvernement.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le présent décret n'est pas soumis au référendum, il entre en vigueur dès sa promulgation.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP).

Total: 94.

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

Rapport 2023-DSAS-27

Préservation du bien-être des personnes âgées dans les homes et dans les hôpitaux en période d'épidémie (Rapport sur postulat 2020-GC-125)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**
Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)

Discussion

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). En pleine période de la crise du COVID, avec mon collègue Christian Ducotterd, nous avons déposé ce postulat suite à l'ennui et la perte de joie de vivre de certains résidents de homes et d'hôpitaux, mais surtout à la suite du décès d'un résident de home qui s'était laissé mourir et auquel seuls deux de ses cinq enfants avaient pu parler et faire leur deuil.

La société Evaluanda a fait une étude à l'aide d'entretiens auprès de sept résidents, treize proches et huit collaborateurs d'EMS, étude peu représentative, avoue le mandataire Evaluanda, mais dont il faut malheureusement se contenter.

On peut relever dans l'ensemble des opinions que tous, les vingt-huit personnes interrogées, comprennent les mesures COVID, mais que souvent l'ennui, le sentiment d'abandon et la non-compréhension des personnes âgées leur est tout aussi fatal que le coronavirus. Je trouve dommage que cette étude incomplète n'ait pas pris en compte le nombre de décès dans les EMS dus au COVID en comparaison aux décès dus à l'ennui ou autres troubles ou maladies. Je suis également assez surpris que la société Evaluanda, toujours dans son étude incomplète, n'ait pas questionné les proches ayant perdu leurs parents durant cette crise du fait que c'était un motif du postulat. Le rapport ne le mentionne en tout cas.

Tout en me posant la question de savoir si les bonnes dispositions seront prises au vu des mesures proposées, je rappelle au Conseil d'Etat, pour les mesures qui sont d'ordre fédéral, qu'il n'est pas indispensable de se retrouver en pleine crise pour transmettre notre mécontentement à la Confédération.

Enfin, il me semble que l'Etat a le potentiel de mener à bien une telle étude sans mandater une société externe, dont je souhaite tout de même connaître le montant de la facture.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). J'annonce mes liens d'intérêts : je suis au comité du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF) et aussi au comité de l'AFISA.

Aujourd'hui, avec du recul, il est facile de dire qu'on aurait dû faire autrement. N'oublions pas que pendant la première vague, nous n'avions aucune idée de l'évolution de la pandémie. Ne jetons alors pas la pierre à ceux qui furent au front. Au contraire, remercions-les pour leur engagement, leur prise de risque, et les responsabilités engagées. Ils ont travaillé pour le bien commun, ils ont travaillé pour sauver des vies. C'est vrai que l'isolement des seniors, particulièrement en fin de vie, qui n'ont comme seul plaisir que la visite de leurs proches, fut une souffrance. Le défi à relever aujourd'hui sera donc de trouver des solutions pour contrer les effets sur le psychisme des personnes isolées de leur famille ou de leurs proches.

Nous sommes de l'avis du Conseil d'Etat que les recommandations d'Evaluanda sont pour l'essentiel déjà mises en œuvre.

Le groupe Le Centre propose de miser sur deux axes en particulier. D'une part, il faut adapter architecturalement nos institutions pour isoler le moins possible de résidents lorsqu'il y a une flambée ; une sectorisation possible doit être prévue. D'autre part, chaque établissement a sa réalité propre et devrait faire son plan d'action en cas d'épidémie en y intégrant la question du droit de visite ; des mesures communes et des recommandations pourraient être proposées par l'AFISA et la DSAS, avec la prise en compte des conseils d'une éthicienne.

Avec ces remarques, le groupe Le Centre accepte le rapport.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis présidente de la Commission des Foyers de la ville de Bulle, vice-présidente du Réseau Santé et Social de la Gruyère et membre du comité de l'AFISA.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport détaillé. Le mandat confié à Evaluanda a permis de référencer l'ensemble des étapes et mesures prises dans les EMS pour lutter contre la propagation de la pandémie. Nous saluons la méthodologie qui a intégré les différentes parties prenantes : la structure cantonale, les directions d'EMS, les ICUS, les résidents et leur famille.

Il était question d'évaluer le vécu subjectif des personnes concernées par les mesures mises en place, d'en tirer des conclusions et d'émettre des propositions d'amélioration. Evidemment, on est toujours plus malin après. N'empêche qu'il est important d'analyser la situation afin d'apprendre de nos erreurs et de corriger ce qui peut l'être. Le rapport amène plusieurs pistes

d'améliorations bienvenues au point 3.3, même si certaines sont relativement théoriques et difficiles à appliquer, notamment concernant la consultation des personnes concernées.

Le positionnement du Conseil d'Etat s'avère plus réaliste, en rappelant le contexte épidémiologique et l'urgence de l'application des mesures au regard des risques et des conséquences dramatiques en cas de flambée. Une communication claire, précise et réactive est primordiale. La différence d'appréciation dans la mise en place des mesures a généré passablement de frustration de la part des familles et des collaborateurs, par exemple lorsque des EMS suréquipaient leur personnel par méconnaissance des bonnes pratiques et que le personnel d'autres d'EMS, sachant ceci, se sentait mal protégé. Les directives devraient être centralisées et élaborées par un groupe de professionnels issus des services étatiques et des représentants des EMS. Les mesures devraient être analysées sous l'angle de la proportionnalité, mais aussi sous l'angle éthique, par exemple dans les situations de fin de vie.

Si certains ont vécu ces mesures comme extrêmement contraignantes, les résidents, en tout cas dans nos EMS, s'en sont relativement peu plaints, contrairement à leurs familles. Ces mêmes familles qui, paradoxalement, ont reproché de ne pas avoir suffisamment protégé leurs parents lorsqu'ils étaient contaminés.

J'ai une pensée émue pour ces personnes atteintes de troubles cognitifs qui ne comprenaient pas ce qu'il se passait, qui se sont senties abandonnées par leurs proches et qui ont subi l'isolement de plein fouet. L'intérêt collectif primant sur l'intérêt personnel, trouver l'équilibre entre la sécurité du groupe et le bien-être professionnel relève de la quadrature du cercle.

J'aimerais saluer ici l'engagement exemplaire du personnel et des directions de nos EMS. La charge émotionnelle a été particulièrement lourde pendant la pandémie. Ils se sont énormément investis pour compenser le manque de liens familiaux et sociaux pour tenter de rassurer et maintenir un climat de sérénité. Certains ont été particulièrement créatifs. Pour ne citer qu'un exemple, je pense aux rencontres organisées par *Skype* en mettant des tablettes à disposition des pensionnaires.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat Ducotterd/Glasson gelesen. Wir bedanken uns und nehmen kurz Stellung dazu.

Die Evaluanda SA wurde beauftragt, die Lehren aus der Erfahrung im Management von Gesundheitskrisen zu ziehen und Verbesserungsvorschläge zu machen. Anhand von Stichproben bei Bewohnenden von Pflegeheimen sowie deren Angehörigen, die die Massnahmen zwischen Sommer 2020 und Anfang 2022 erlebt haben, wurden qualitative Informationen gesammelt und analysiert. Dazu wurde eine Studie erstellt. Zusammengefasst kann erwähnt werden, dass die Covid-Krise alle sehr stark gefordert hat. Im Nachhinein sind auch alle klüger. Der Staatsrat ist gewillt, aus den gewonnenen Erfahrungen zu lernen.

Während der gesamten Krise hat man alles unternommen, um die betroffenen Personen bestmöglichst zu schützen. Sehr geschätzte Damen und Herren, eine ganz wichtige Sache hat man zur Kenntnis genommen. Wie im Beruf, im Privatleben oder in einer Partnerschaft ist es auch in der Politik oder im Gesundheitswesen so: das Zauberwort, le mot magique, ist die Kommunikation.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VEA/GB, SE*). Besten Dank für den interessanten Bericht, welchen die Fraktion Grünes Bündnis mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen hat.

Der Bericht zeigt auf, wie intensiv sich alle Beteiligten bemüht haben, den Schaden dieser Pandemie in Grenzen zu halten und die Heim- und Spitalbewohnenden bestmöglichst zu schützen. Die kantonale Strategie hat ihre Ziele weitgehend erreicht, was lobenswert ist und auch einmal erwähnt werden darf.

Der Bericht zeigt jedoch auch die Grenzen und begangene Fehler auf. Das war kaum zu vermeiden, denn wir alle waren überfordert mit dieser doch noch nie dagewesenen Situation. An dieser Stelle geht unser Dank an alle Beteiligten, die tagtäglich ihr Möglichstes und ihr Bestes zur Stabilisierung der Lage im Interesse der Bewohnerinnen und Bewohner beigetragen haben.

Der Evaluanda-Bericht seinerseits zeigt eindrücklich die Auswirkung der Massnahmen auf die Bewohnenden und ihre Familien auf. Die vorgeschlagenen Verbesserungsmassnahmen erachten wir deshalb als sinnvoll und wichtig, wobei auch ich vor allem die Empfehlung Nummer 6, Konsolidierung der Kommunikation, hervorheben möchte, weil ich davon auch persönlich recht intensiv betroffen war.

Ein Sturz im 2021 bedeutete für meine Schwägerin den Eintritt in ein Pflegeheim. Zuerst kam sie ins Spital nach Freiburg, wo sie, weil sie ein Neueintritt war, fünf Tage isoliert wurde. Auf der Suche nach einem Heimplatz wurde sie in ein Wartezimmer ins Spital Meyriez verlegt. Als Neueintritt bedeutete dies wiederum fünf Tage Isolation. Zwei Wochen später folgte dann endlich der definitive Eintritt ins Pflegeheim und damit zum dritten Mal Isolation. Und ich glaube, sie war nicht die einzige, der es so erging.

Jede Institution hatte die Pflicht, Neueintritte zuerst in Isolation zu stecken, egal, woher sie kamen und jede Institution berief sich auf diesen Befehl von oben, der gehorsam durchgezogen wurde. Hier muss die Zusammenarbeit zwischen den einzelnen Institutionen in Zukunft unbedingt verbessert werden und ihnen aber auch ein entsprechender Entscheidungsspielraum vor Ort zugestanden werden.

Was mir bei den empfohlenen Massnahmen extrem fehlt, ist die inzwischen von der Wissenschaft längst gewonnene Erkenntnis, dass sich das Virus hauptsächlich über die Luft überträgt. Eine Empfehlung für die Installation von Luftfiltern in allen Institutionen wäre für die Zukunft eine mehr als sinnvolle Investition.

Zum Schluss habe ich noch eine persönliche Anmerkung als deutschsprachende Freiburgerin zum Thema Evaluanda-Bericht - sie hat nicht direkt etwas mit der Motion zu tun, es geht aber auch um Kommunikation. Bei Empfehlung Nummer sechs musste ich echt schmunzeln, habe aber auch die Faust im Sack gemacht. Es heisst dort: "Il est recommandé à l'avenir d'assurer le déploiement des mesures directement en français et en allemand pour à la fois assurer une mise en place uniforme de l'instruction dans tout le canton, mais aussi pour rassurer les EMS germanophones."

Den Evaluanda-Bericht in deutscher Sprache suchte ich - Sie ahnen es - vergebens. Er existiert nur in französischer Sprache.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, si ce n'est que j'ai travaillé à l'hôpital durant la pandémie.

Permettez-moi de vous dire que lors de la lecture de ce rapport, j'ai été quelque peu surprise par l'échantillon, expliqué dans ce rapport, comprenant sept résidents et treize proches voire famille. J'ai trouvé cela un peu léger et pas très représentatif de ce qui a pu se passer dans les EMS.

Je me questionne sur le fait de ne pas avoir interrogé ou du moins de ne pas savoir si des familles qui ont perdu un proche ont été interrogées, étant donné que c'était le fond de ce que demandaient les postulants.

Je me questionne aussi par rapport à une des mesures que le Conseil d'Etat retient par rapport à un kit de communication. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Une autre de mes questions est de savoir pourquoi avoir mandaté Evaluanda si la Task Force sanitaire avait déjà fait ce même exercice : ce sont finalement des coûts supplémentaires.

Enfin, j'espère que ce rapport pourra être tout de même utile et utilisé à des bonnes fins tout en espérant cependant ne pas avoir une nouvelle pandémie.

Avec ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce rapport, mis à part qu'en date du 24 août 2020, ma femme perdit sa grand-maman, non pas à cause du COVID, mais à cause du chagrin. En effet, la santé de grand-maman Simone se dégrada dès l'entrée en vigueur des mesures de restriction régnant dans le Home des Cerisiers à Payerne.

Si je prends la parole ce matin, c'est parce que ce rapport m'a laissé sans voix. Je n'ai pas de remarque concernant les mesures d'amélioration proposées par la société d'analyse Evaluanda pour une future crise. Par contre, que dire de la méthodologie d'analyse de cette société basée à Genève ? Tout d'abord, comme cela a été dit plusieurs fois, le nombre misérable de personnes interrogées : sept résidents, treize proches et huit collaborateurs d'EMS. Pouvons-nous prendre au sérieux le résultat ressorti de ces entretiens ?

Trois groupes de personnes ressortent de ce rapport :

- > Les reconnaissants, personnes qui ont eu de la compréhension quant aux mesures appliquées ;
- > Les résignés, ces hommes et ces femmes qui abandonnèrent l'idée de tout bonnement comprendre, réalisant que le bon sens était mort et relevant les conséquences négatives de ces mesures discriminatoires sur leur santé. Ceux-ci ont obéi sous la contrainte.
- > Les résistants, qui, comme moi-même et ma belle-famille, ne comprirent de telles mesures exagérées, éthiquement répréhensibles et inhumaines.

Ce que je ne peux comprendre, Monsieur le Conseiller d'Etat, ce sont les statistiques complètement biaisées de ces trois groupes. Selon le rapport, 20% de personnes dites résistantes sont répertoriées. Ensuite, les 80 autres pourcents sont classés dans les résignés et reconnaissants. Une vraie analyse demanderait que ces deux types de personnes soient répertoriés séparément. Avez-vous eu peur de mentionner 0% de reconnaissants dans vos chiffres ? Je souhaiterais que dans les prochains rapports en lien avec le COVID, s'il y en a d'autres, l'analyse et les chiffres soient transmis et effectués de façon professionnelle et non dignes d'une école primaire.

En conclusion, lors d'une future épidémie, faites en sorte que les résidents puissent mourir dignement, du COVID ou de toute autre grippe, en tenant la main de leur famille au lieu de mourir seuls sous des mesures inacceptables dignes d'une autre époque.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes et tous les député-e-s qui se sont exprimé-e-s ce matin en lien avec ce rapport de la société Evaluanda, qui est effectivement basée à Genève. Plusieurs questions ont été posées.

La première question concerne le montant de l'étude : c'est 30'000 frs. Voilà, Monsieur Glasson, vous avez la réponse.

Ces calculs et statistiques n'ont pas été faits par la Task Force sanitaire, Madame la Députée Zermatten. C'était important pour nous de mandater une société externe pour une étude parallèle, car la Task Force sanitaire n'a absolument pas traité de ce sujet-là.

Concernant le nombre de personnes interrogées, le périmètre donné dans l'étude a été clairement énoncé dès le départ. Il s'agit d'une étude qualitative et non quantitative. Si on avait voulu faire une étude quantitative, on aurait là interrogé beaucoup plus de monde, plus de 200 ou 300 personnes. Il s'agissait ici vraiment d'aller dans le qualitatif : le but était d'aller en profondeur avec les interviews. Ce n'était pas non plus évident pour une société d'aller interroger des gens comme cela en EMS : il y a en effet souvent des personnes qui ont des problèmes de sénilité ou d'autres choses. Cela concernait vraiment le ressenti des personnes qui ont vécu la période des fermetures dans les EMS. L'étude n'a aucune prétention de représentativité cantonale, c'est aussi important de le souligner. Autrement, on aurait interviewé beaucoup plus de monde.

Ce n'était pas que l'avis des résidents qui intéressait, mais également celui des proches et du personnel de direction. Si vous prenez l'étude de la société Evaluanda, vous avez à la dernière page du rapport la liste complète de toutes les personnes qui ont été interrogées. Je pense que c'était aussi important d'avoir également cet aspect lié aux directions.

Je tiens à souligner une chose : ce qui est important est que le rapport Evaluanda n'offre pas de différenciation plus précise. Ce sont des répartitions très larges, et ces pourcentages doivent donc être interprétés avec prudence. On doit toujours rester prudent. On ne peut pas être très précis avec les chiffres énoncés car la méthodologie non quantitative de l'étude a une fiabilité statistique seulement. Il faut vraiment faire attention par rapport à cela.

Je tiens à relever encore deux ou trois aspects. Tout d'abord concernant la stratégie COVID mise en œuvre à l'époque. Quatre mesures très claires devaient être respectées : protéger et préserver la santé de la population de notre pays, respectivement fribourgeoise, interrompre les chaînes de transmission, assurer les soins, et enfin informer et sensibiliser. Par rapport à l'information, Madame la Députée Mäder-Brühlhart, il est vrai que le rapport n'a été commandé qu'en français et on n'a pas la traduction en allemand. De ce côté-là, si on veut parler du bilinguisme, il est vrai que l'on aurait pu le faire également en allemand. Je reconnais que cela n'a été fait qu'en français.

Au niveau du personnel - et je tiens à remercier tout le personnel qui a travaillé vraiment avec ferveur -, le canton peut toujours prendre des mesures plus difficiles que ce que la Confédération édicte ; on peut toujours aller plus loin que la Confédération. Les mesures prises à l'époque étaient bien entendu basées sur ce que la Confédération nous donnait comme éléments. On n'a jamais été - ou rarement - plus dur que la Confédération. Je tiens ici à relever encore une fois, et je reprends vos propos, Madame la Députée Meyer-Loetscher, l'excellente collaboration avec la faitière des EMS et l'engagement immense des directions et du personnel des EMS. Ce n'est pas évident de pouvoir coordonner ceci dans un canton où les EMS sont communaux, appartiennent aux réseaux de santé, et n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. On avait là vraiment un sujet qui concernait tout le monde. Je tiens à relever également ceci.

Concernant la Task Force sanitaire, elle n'a pas attendu la fin de la crise pour faire son exercice d'amélioration ; elle a appliqué un processus d'amélioration en continue. C'était donc la Task Force sanitaire qui était mise en place et qui a immédiatement mis les choses en place. Personnellement, je n'ai eu que les trois derniers mois de la pandémie à traiter alors qu'il y a eu quand même deux ans qui s'étaient écoulés depuis mars 2020, et il y avait vraiment un immense travail. Les adaptations se sont ainsi faites au fur et à mesure.

Par rapport aux personnes qui sont mortes d'ennui, j'en connais malheureusement aussi. Ma voisine, entre autres, est décédée à l'âge de 92 ans et n'a pas pu voir sa famille pendant plusieurs semaines. Il est cependant toujours difficile d'exprimer quelles sont les causes d'un décès : on ne peut pas mettre tout sur le COVID, c'est très compliqué. Il est vrai qu'à l'avenir, on apprend toujours des éléments que l'on traite *en live* et on est toujours plus intelligent après, cela a aussi été dit par une députée.

Cette expérience fut très difficile pour le canton de Fribourg, pour la Suisse, voire le monde. Je n'espère pas retrouver ceci dans ces prochains mois voire ces prochaines années.

Sur ces considérations, je demande au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Résolution 2023-GC-127

Des emplois supplémentaires sur la base aérienne de Payerne

Auteur-s: **Collomb Eric** (*Le Centre/Die Mitte, BR*)
Chardonnens Christophe (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*)
Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*)
Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*)
Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*)
Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*)
Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*)
Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*)
Présidente du Grand Conseil
Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*)
Wüthrich Peter (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*)

Dépôt: **24.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)

Développement: **24.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)

Prise en considération

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). En préambule, je tiens à corriger quelque chose. Cette résolution est intitulée "Résolution Eric Collomb". C'est effectivement moi qui l'ai déposée. J'ai peut-être fait une erreur au moment du dépôt, mais c'est bien une résolution qui est déposée par les onze députés broyards. C'est d'ailleurs en grande majorité Christophe Chardonnens qui l'a rédigée sous le contrôle de notre professeure staviacoise Rose-Marie Rodriguez. C'est donc bel et bien une résolution de l'entier de la députation broyarde, y compris M^{me} la Présidente.

J'interviens ici à titre personnel, et également aussi pour le groupe Le Centre, pour dire évidemment tout le bien que je pense de cette résolution, parce qu'au fil des ans, la base aérienne de Payerne est devenue le principal site opérationnel des forces aériennes suisses, loin maintenant devant Meiringen et Emmen.

La Confédération compte donc beaucoup sur la Broye pour supporter les nuisances sonores et environnementales liées aux mouvements de ces avions de chasse. Malheureusement, la région de la Broye ne profite que très marginalement des emplois induits directement et indirectement par les activités des forces aériennes. L'arrivée des nouveaux avions de combat F-35 doit donc absolument permettre un rééquilibrage du ratio entre les nuisances et les emplois. Deux chiffres en disent long et expliquent à eux seuls notre impatience :

- > 8400 mouvements d'avions de combat à Payerne par année et 640 emplois ;
- > 3600 mouvements à Emmen et 1200 emplois

A Payerne, il faut donc, pour un emploi, supporter treize mouvements. A Emmen, pour un emploi, il faut supporter trois mouvements. Le déséquilibre est total, connu de la Confédération aussi. Ce n'est pas acceptable et il faut que cela change.

D'ailleurs, la Confédération, dans la réponse écrite à une interpellation parlementaire, a déjà affiché cette volonté de rééquilibrage : "Il est important de maintenir un équilibre entre les postes de travail et l'exposition au bruit provoqué par les avions de combat pour la population qui réside autour de la base aérienne de Payerne". On nous promet la lune depuis longtemps, mais force est de constater que nous sommes encore scotchés sur le tarmac. Je n'ai pas dit "collés sur le tarmac" : même si nous n'avons pas trop d'emplois dans la Broye, c'est promis, on n'ira pas se coller les mains sur le tarmac de Payerne !

Il faut effectivement une fois pour toutes tout de même que nous ayons des compensations à ces nuisances. Nous vous invitons donc à accepter cette résolution pour donner un signal clair. Nos collègues vaudois l'ont d'ailleurs déjà fait de la même manière que nous. J'espère que vous nous soutiendrez, je vous en remercie d'avance.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). J'interviens pour le groupe de l'Union démocratique du centre. Mon lien d'intérêt est d'être Broyard pure souche.

Il fait bon vivre dans la Broye, un district qui a de nombreux atouts et qui connaît un fort développement. Les personnes qui viennent s'y installer, comme tous les touristes qui viennent passer leurs vacances dans cette magnifique région, ne s'y trompent pas. Cependant, la Broye est aussi connue loin à la ronde notamment pour son intercantalité, son brouillard et la

base aérienne de Payerne. De ces aspects qui pourraient sembler négatifs, les Broyards s'en accommodent : l'intercantonalité devient un atout lorsque l'intérêt est commun et le brouillard n'est plus qu'un mythe que l'on prend un malin plaisir à entretenir ; quant à la base aérienne de Payerne, malgré les nuisances qu'elle engendre, elle est également un atout pour toute la région ; elle apporte formations et emplois, elle fait vivre les commerces environnants et donne des débouchés aux jeunes.

Cependant, force est de constater qu'avec le temps, un déséquilibre important s'est créé, cela a déjà été dit par mon préopinant. Dorénavant, l'aérodrome de Payerne est devenu la base aérienne militaire principale du pays sans que les emplois suivent. C'est d'ailleurs à Payerne que la police de l'air est stationnée. Les nuisances ont été allégées dans d'autres aérodromes militaires mais les emplois leur sont restés, ce qui n'est pas équitable. L'arrivée prochaine du F-35 est l'occasion de corriger une situation qui n'est pas acceptable. La Confédération doit remettre dans la balance le rapport nuisances - avantages. Par conséquent, elle doit absolument créer de nouvelles places de travail dans la Broye.

Chères et chers collègues, merci d'accepter cette résolution qui invite et soutient le Conseil d'Etat à faire entendre la voix du canton à Berne. Je vous en remercie.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Mon lien d'intérêt : j'ai été syndique d'une commune riveraine de l'aérodrome durant onze ans. Les autorités étaient régulièrement sollicitées pour la sauvegarde des intérêts de nos citoyens, les intérêts de leurs habitants.

Si un avion décollait maintenant, mon micro ne ferait pas le poids et je serais donc bien démunie pour me faire entendre. Quant à la fenêtre qui se trouve là-bas, on devrait certainement la fermer pour que vous m'entendiez. Oui, l'aérodrome militaire de Payerne est la principale base des forces aériennes : deux escadrilles de FA-18, une escadrille d'hélicoptères. Par année, selon le règlement du plan sectoriel militaire, on plafonne à 11'000 mouvements pour les avions de chasse, 2400 pour les avions à hélices et environ 4700 pour les hélicoptères. Ce sont aussi des vols de nuit avec jets de combat, des vols VIP diplomatiques pour les services de la Confédération et des vols pour les missions de la Police aérienne, selon l'ordonnance sur la sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien. Ce sont aussi des contraintes pour l'aménagement du territoire. En effet, certaines communes - je pense à celle de Morens par exemple - se sont vues bloquées dans leur développement en raison des contraintes liées aux nuisances sonores. Bref, les activités de nos voisins sont bruyantes et l'arrivée du F-35 n'arrangera rien, au contraire. Mais c'est un autre débat.

L'objectif de cette résolution consiste à trouver un équilibre entre la région et l'activité de l'aérodrome afin de parvenir à des solutions durables et équitables pour tout le monde. Il est donc juste et légitime que les retombées économiques de cette activité soient prises en considération pour soutenir les communes riveraines, toute une région, et la compenser des inconvénients auxquels elle est confrontée.

Vous l'avez peut-être lu dans la Liberté du jour - petit clin d'œil aux débats de demain sur la protection du climat -, les forces aériennes ont testé en ce début de semaine un carburant d'aviation durable visant à réduire la quantité de particules de suie ultra-fines et de dioxyde de carbone. C'est donc un début.

Chères et chers collègues, je vous invite à soutenir cette résolution et vous en remercie.

Chardonnens Christophe (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et mes liens avec le sujet sont bien évidemment mon lieu d'habitation à proximité de l'aérodrome militaire de Payerne qui, il est bon de le rappeler, s'étend aussi bien sur territoire fribourgeois que vaudois.

Je ne vais pas vous rappeler tout ce qui a déjà été dit. J'insisterais peut-être sur deux ou trois éléments. Tout d'abord sur l'histoire qui lie l'aérodrome militaire de Payerne et la Broye : cela fait plus de cent ans que cet aérodrome existe ; c'est donc une longue histoire avec des hauts et des bas comme tous les vieux couples. C'est vrai que c'est vraiment une structure, une institution qui fait partie de la vie des Broyards.

On peut aussi souligner et relever la qualité du dialogue qu'il y a toujours eu entre les autorités politiques et militaires. Lorsque j'étais préfet, on a souvent reçu des conseillers fédéraux pour discuter de cet aérodrome, et ils se sont toujours étonnés de l'excellente qualité du dialogue qu'il y avait au niveau de la Broye. Ils disaient que dans d'autres régions il aurait été impossible de discuter de telle manière et ceci a toujours été relevé. Tout cela pour dire que cet aérodrome fait partie de notre vie. On est bien conscient et tout heureux des retombées économiques que cela génère pour la région. Bien évidemment, à côté de ceci, il y a les nuisances, liées notamment au bruit, mais aussi des contraintes en termes d'aménagement du territoire.

La Broye n'a jamais voulu non plus entrer dans ce jeu qui voulait négocier du bruit contre des emplois. L'aérodrome est là, il implique des nuisances, mais il y a aussi des retombées économiques. Simplement, la Broye veut profiter de l'arrivée du nouvel avion de combat pour renforcer ce dialogue et rétablir ce juste équilibre. Les chiffres vous ont été donnés par rapport à la proportion de vols qu'il y a sur Payerne. D'ailleurs, si vous allez sur le site des forces aériennes, on parle de "fer de lance". C'est dire si l'activité qui y est déployée est importante. Le souhait est donc de rétablir cet équilibre entre une activité qui représente l'essentiel de l'activité des forces aériennes sur Payerne et les emplois qui, malheureusement, sont davantage du côté d'Emmen que de Payerne. L'arrivée du nouvel avion de combat va induire de nouveaux investissements, mais aussi de

nouveaux emplois, de nouvelles places de travail, et c'est la raison pour laquelle il est important que nous puissions insister sur cet élément et peser de tout notre poids dans le débat qui s'ouvre.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite et vous remercie de bien vouloir soutenir cette résolution.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et donne mes liens d'intérêts : je suis signataire de cette résolution, j'habite à Estavayer-le-Lac et j'y enseigne. Parfois, la nuance a son importance.

Notre groupe est d'avis partagés sur cet objet. Toutefois, un certain nombre de députés soutiendront cette résolution.

A titre personnel, comme mes préopinants, je soutiens fortement cette résolution. Les nuisances sonores induites par la base aérienne de Payerne sont une réalité depuis longtemps et expliquent que la population de la Broye fribourgeoise ait, lors de la votation, refusé l'achat des F-35 à 51,5%. La question n'est cependant pas là aujourd'hui. La question porte sur le manque de considération des autorités fédérales face aux demandes réitérées de la population et des élus pour obtenir plus d'emplois en lien avec l'activité de la base aérienne. Puisque l'activité principale des nouveaux avions sera basée dans la Broye, il est normal que ce fait s'accompagne d'un développement en parallèle des postes de travail.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, je vous remercie de soutenir la résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la résolution:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 87.*

Se sont abstenus:

Müller Chantal (LA,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 3.*

Motion 2022-GC-201**Développer une application "chasse et pêche" permettant une amélioration de la situation actuelle**

Auteur-s:	Bapst Bernard (<i>UDC/SVP, GR</i>) Zamofing Dominique (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	18.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 4012</i>)
Développement:	18.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 4012</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.04.2023 (<i>BGC mai 2023, p. xxx</i>)

Prise en considération

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je ne suis ni chasseur ni pêcheur, mais intéressé par ce milieu.

Dans la réponse à notre motion, le Conseil d'Etat se dit engagé "avec confiance et conviction sur la voie de l'administration 4.0". Ce sont de belles paroles, mais il manque clairement la volonté de faire une administration 4.0, surtout dans le domaine de la chasse et de la pêche.

En effet, les réflexions du Service des forêts et de la nature (ci-après : SFN) dans ce dossier remontent à 2017. Puis, en 2018, les deux projets ont été présentés avec trois objectifs : la possibilité pour les chasseurs et pêcheurs de commander et payer leur permis en ligne, la diminution de la charge administrative et l'intégration des différents outils informatiques utilisés actuellement. Pas moins de six avantages ont été énumérés par vos services, dont notamment la possibilité de transmettre le résultat des tirs et captures en ligne, ce qui occasionnerait un gain de temps conséquent et limiterait les risques d'erreur et les amendes d'ordre qui en découlent.

Force est de constater que cinq ans plus tard, seule la possibilité d'acheter des permis de pêche journaliers en ligne est possible. Je précise bien des permis journaliers, car l'achat de permis annuels en ligne n'est pas encore possible. C'est quand même misérable comme progrès quand on pense que même le modeste canton du Jura délivre des permis annuels par voie électronique. Je n'irais pas jusqu'à affirmer qu'il y a un manque de considération pour les pêcheurs et les chasseurs, mais cela laisse songeur au vu du manque de volonté de développer le numérique dans ce domaine. Nous avons un parlement sans papier. Nous voulons équiper les écoles de ce canton d'ordinateurs. Le monde agricole devient 4.0. Or, nous sommes encore à écrire sur un carnet notre prise à la chasse ou à la pêche. Puis, un collaborateur du SFN doit saisir ces données manuellement. Vous mentionnez le manque de ressources à disposition. Pourtant, ne plus saisir manuellement plus de 18'000 enregistrements soulagerait le service, et le temps consacré à cette besogne d'une autre époque pourrait être affecté à d'autres tâches.

Après cinq ans de réflexion, il est temps de passer à l'action. Pourquoi ne collabore-t-on pas avec les cantons qui ont déjà numérisé ces divers services ou avec des entreprises de notre canton sans doute capables de développer ce genre de produits ? Vous mentionnez dans votre réponse, Monsieur le Représentant du Gouvernement, que la législation n'est pas l'endroit idoine pour prévoir la mise à disposition d'une application. Nous pensons, avec mon collègue Bapst, que l'inscrire dans la loi est une sécurité pour ne pas attendre dix ans avant que ces divers services soient numérisés.

Je vous invite, chers collègues, à soutenir notre motion pour permettre aux membres de la chasse et de la pêche d'évoluer avec des technologies actuelles et de ranger ainsi leur carnet de saisie vieux de 60 ans. Je précise que le groupe Le Centre va soutenir cette motion à la quasi-unanimité.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cette motion, si ce n'est d'être un pêcheur occasionnel et de côtoyer régulièrement des chasseurs sur mes alpages.

Les motionnaires demandent une modernisation du système actuel. Eh oui, nos chasseurs et pêcheurs font preuve d'ouverture puisqu'avec cette motion, ils veulent doter le Service de la forêt et de la nature (ci-après : SFN) d'un outil aujourd'hui indispensable afin de pouvoir être informés et réagir en direct sur la pratique de la chasse et de la pêche. Malheureusement, cette demande se voit contrée par le Conseil d'Etat. Ce dernier leur répond que nous ne devons pas tout inscrire dans la loi. Pourtant, si cette motion a vu le jour, c'est bien parce que rien ne bouge depuis plus de cinq ans. Cette motion répond aux demandes du service puisqu'elle répondrait en tous points à l'outil de travail que le SFN attend depuis longtemps. Je me permets donc de demander si celui-ci a été consulté par le Conseil d'Etat avant l'élaboration de la réponse que nous avons reçue.

Cette réponse nous parle de prise de contact avec d'autres cantons ainsi que d'un autre travail déjà en cours. Qu'en est-il vraiment ? Des contacts ont-ils déjà été pris ? Un travail est-il déjà en cours d'élaboration ? Je ne comprends pas la prise de position du Conseil d'Etat et j'émetts certains doutes quant aux raisons données par celui-ci.

Cette motion va dans le sens de l'ouverture dont font preuve les chasseurs et les pêcheurs vis-à-vis du public. Bien souvent, les critiques à l'égard des chasseurs vont bon train. Mais aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire un pas supplémentaire vers eux. Les chasseurs et pêcheurs n'ont pas fait qu'écouter le grand public et ses critiques. Ils ont réagi. Ils informent de plus en plus le grand public sur la pratique de la chasse et la protection de la nature. J'ai eu la chance de voir deux films ; ces messages sont fort intéressants. Ils ont également participé à l'édition d'un livre avec ChasseSuisse, pour lequel plusieurs chasseurs et chasseresses du canton se sont impliqués. Il y a un message d'ouverture, et ceci également vis-à-vis de l'Etat. Je suis certain que cette motion va également dans ce sens. Ils veulent être informés et informer leurs partenaires, c'est-à-dire le service.

Alors pourquoi ne pas foncer au lieu de perdre davantage de temps dans une contre-proposition que personne ne connaissait jusqu'à aujourd'hui et que personne ne connaîtra peut-être jamais ? Je rappelle également la gestion chaotique du projet de la pisciculture. Cette motion serait également un signal positif vers les pêcheurs qui, pour l'instant, ne sont pas vraiment gâtés par l'Etat de Fribourg.

Il y a une chose difficile à comprendre. Je veux bien que nous soyons un législatif et ayons, semble-t-il, le temps de tirer les dossiers en longueur. Mais pour une fois, nous avons l'occasion d'aller vite puisque cette application existe déjà dans d'autres cantons, notamment dans les Grisons. Ne venez pas me dire que nous n'en avons pas les moyens. Lorsqu'il s'agit de dépenser des millions pour certains projets, tout va bien.

Je me permettrai encore de rappeler que l'agriculture possède une application aujourd'hui qui remplace le cahier des champs, que la SAIDEF a développé l'application MEMODéchets, permettant aux utilisateurs de géolocaliser par exemple des déchets sauvages et ainsi de les signaler. L'application proposée dans cette motion permettrait également de renforcer et d'informer le service sur d'innombrables constatations faites dans la nature.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera à l'unanimité en faveur de cette motion tout en saluant l'esprit d'ouverture dont font preuve les chasseurs et les pêcheurs de notre canton avec cette demande.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Notre groupe a analysé la motion Bapst-Zamofing relative à la digitalisation de la gestion du permis de chasse et pêche. Selon le message du Conseil d'Etat, deux projets ont déjà été développés par le Service des forêts et de la nature (SFN) avec des objectifs clairs et pleins de sens, notamment l'amélioration de la gestion de la faune et le gain de temps pour le service. Celui-ci pourra vraisemblablement s'occuper de tâches plus utiles pour la biodiversité que la saisie manuelle d'informations des chasseurs et pêcheurs. Ces projets existent depuis cinq ans et rien ne se passe, bien que le Conseil d'Etat se plaise à rappeler son programme gouvernemental d'administration 4.0. Pour notre groupe, ce retard n'est pas justifié. Nous allons donc soutenir cette motion.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je ne suis ni chasseur ni pêcheur, en tous cas pas pêcheur dans le sens entendu par la motion.

Parfois, il faut avoir l'humilité de regarder ce qui se fait ailleurs et ce qui se fait de mieux. Or, que ce soit dans les Grisons ou à Genève, il y a des applications simples et efficaces qui permettent une meilleure gestion des données et qui font gagner du temps aux pêcheurs, aux chasseurs et à l'administration. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que la législation ne semble pas l'endroit idoine pour prévoir la mise à disposition d'une application. C'est un faux argument. Il s'agit-là de mettre le principe, le besoin d'une application, une numérisation de ce service-là.

Nous, Législatif, pouvons décider du principe, et ce principe de figurer dans la loi est légitime. Nous, Corps législatif, avons la prérogative de définir ce qui figure dans la loi, en tous cas les grands principes. Ceci est légitime. C'est donc un faux argument du Conseil d'Etat qu'il nous rabâche assez souvent quand il veut refuser une motion qui ne l'arrange pas. C'est donc à nous de mettre le principe dans la loi.

En ce sens, le groupe socialiste soutiendra cette motion et vous prie d'en faire de même.

Kaltenrieder André (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer.

Dans leur motion, les députés Bapst et Zamofing soulignent que la saisie des informations relatives au permis de pêche et de chasse nécessite beaucoup de travail. Le temps de travail consacré à cette tâche s'élève, pour un poste à 100%, à cinq

semaines par an pour la pêche et trois à quatre semaines pour la chasse. De plus, les quelque 18'000 enregistrements annuels qui sont effectués manuellement sont sujets à erreurs.

Die Grossräte ersuchen daher den Staatsrat, im Gesetz eine Bestimmung aufzunehmen, welche die Schaffung einer App Jagd und Fischerei vorsieht. Die Applikation soll den Zugriff auf interaktive Jagd- und Fischereikarten ermöglichen mit Angaben über die Arten, die gejagt und gefischt werden dürfen.

Mais elle doit également informer sur les réglementations spécifiques à chaque espèce, fournir des conseils techniques et adresser des messages aux chasseurs et aux pêcheurs.

Ausserdem soll sie die Möglichkeit bieten, die verschiedenen verfügbaren Jagd- und Fischereipatente direkt zu bestellen und zu kaufen, sowie die gejagten und gefischten Tiere zu erfassen, was in anderen Kantonen der Schweiz bereits möglich ist.

Wie man der Antwort des Staatsrates entnehmen kann, wurde das IT-Rahmenbudget erhöht, und der Staatsrat hat seit 2018 für die Digitalisierung einen Richtplan der Informationssysteme ausgearbeitet. Ebenfalls im Bereich Jagd und Fischerei habe man sich dementsprechend Überlegungen gemacht.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a beaucoup de sympathie pour cette motion et ses avis sont partagés.

Im Grundsatz sind wir einstimmig überzeugt, dass es für die Umsetzung dieses berechtigten Anliegens kein neues Gesetz braucht. Wir unterstützen das Anliegen der Motionäre, dass die Direktion für Forst- und Landwirtschaft im Rahmen seiner Digitalisierung die Erstellung einer solchen App, wie sie schon in einigen anderen Kantonen existiert, priorisiert. Damit wird den Jägern und Fischern unseres Kantons der administrative Aufwand erleichtert.

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR). J'interviens en tant que co-motionnaire de cet objet. Mes liens d'intérêts : je suis chasseur et pratique la chasse dans le canton de Fribourg.

Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai lu la réponse du Conseil d'Etat ! Oui, les arguments mis en avant pour contrer cette motion m'ont laissé pantois. Dans votre message, vous parlez de priorités. Pour nous, utilisateurs de la nature, la préservation de celle-ci est aussi une priorité. Monsieur le Conseiller d'Etat, vous en avez connaissance, le Service des forêts et de la nature (ci-après : SFN) a besoin de cet outil pour inter-réagir et être plus efficace, notamment en période de chasse. Le SFN attend cette application depuis plusieurs années. Vous m'avez toujours dit, Monsieur le Conseiller d'Etat, que les Nemrods devaient davantage collaborer avec vos services. C'est ce que nous faisons en vous proposant cette application.

Monsieur le Représentant du Gouvernement, je vous sais proche de la nature. Nous demandons une application au service de la nature, que vos services pourront utiliser pour intervenir en direct, en donnant des informations à l'ensemble des chasseurs et des pêcheurs, comme par exemple une zone de chasse surchassée où il faut stopper la chasse de suite. Actuellement, le chef de la chasse ne peut pas le faire. Je pourrais vous citer des situations telles que celle-ci, à l'infini.

Mais je crois que le Conseil d'Etat n'a pas saisi l'élément le plus important : cette application deviendrait les yeux et les oreilles du service par les multiples informations que les chasseurs et les pêcheurs pourraient transmettre, et ceci pas seulement pendant les périodes de chasse mais toute l'année. Je me permets de citer quelques exemples : annoncer des pollutions, des dépôts illégaux de déchets, souvent dans des endroits éloignés et escarpés, des dégâts causés aux forêts, annoncer en direct la présence d'animaux tels que le sanglier qui fait beaucoup de dégâts, des animaux blessés, des animaux d'espèce invasive. Il m'est arrivé plusieurs fois de me trouver en présence d'une lynx et de sa portée. Toutes ces informations sont de première importance pour vos services. Nous observons régulièrement les grands prédateurs. Nous pourrions annoncer en direct les coordonnées de ces observations. Aujourd'hui, cela ne se fait pas ou seulement occasionnellement lorsque nous rencontrons un garde-faune, souvent des semaines plus tard, et malheureusement l'information a perdu de son importance. Actuellement, les jeunes gens qui passent leur permis de chasse viennent de tous horizons. Nous devons, depuis plusieurs années, en refuser. Les mentalités de ces nouveaux chasseurs changent, et c'est tant mieux. Ils veulent être acteurs de la nature et travailler en symbiose avec elle. Il serait quand même préjudiciable que l'Etat ne leur donne pas les moyens de le faire. Ils pourraient utiliser des outils modernes et non plus notre fameux carnet datant de plus de 60 ans que nous remettons en fin de chasse au service, en principe six mois après son ouverture. L'information là devient un peu vieillotte.

Chers et chères collègues, cette application nous permettrait d'assurer une meilleure gestion de la faune, d'obtenir des données plus précises, des coordonnées xy, des possibilités de fermer certains secteurs trop chassés et de diriger les chasseurs vers des secteurs moins chassés. Cela aurait une influence directe sur les dépenses du cheptel de la faune. Nous allons également diminuer le travail administratif et améliorer l'efficacité de saisie au sein du SFN. Cela aura comme conséquence de donner davantage de temps au SFN qui effectuera d'autres missions.

L'application que nous demandons existe déjà dans le canton des Grisons, mais également chez nos voisins, la France et l'Italie. Apparemment, plusieurs cantons sont déjà en train de développer des plateformes similaires. Si nous travaillons

avec ces cantons, les coûts de développement et le temps nécessaire pour l'adaptation au canton de Fribourg devraient rester raisonnables. Fribourg 4.0 devrait pouvoir faire ce travail.

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous nous dites également que ce n'est pas nécessaire de mettre cette application dans la loi. Je suis d'accord avec vous. Toutefois, si nous sommes là aujourd'hui, c'est bien parce que rien n'a bougé jusqu'à maintenant. Cela fait des années que le SFN attend. Je ne suis pas un technicien en politique ni un juriste, mais je pense que nous pourrions travailler avec une ordonnance en lieu et place d'une loi. Afin de préserver cette nature magnifique que nous avons la chance d'avoir dans le canton de Fribourg, je vous demande, chers et chères collègues, d'accepter cette motion.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous ai évidemment bien écoutés. Le Conseil d'Etat s'engage pour la digitalisation, ce qui n'est pas facile, la digitalisation des prestations publiques, que ce soit pour celles du canton ou celles des communes.

Aujourd'hui, ce n'est pas, comme vous l'avez dit, un manque de volonté. Les facteurs limitants - et c'est une réalité - sont du côté des ressources. Oui, je soutiens la nécessité de cette application, oui, nous y travaillons, mais cela prend du temps. Les ressources, humaines notamment, nous manquent car chaque projet nécessite des spécialistes en informatique évidemment, mais aussi des collaborateurs et collaboratrices spécialisé-e-s dans les services concernés, des spécialistes métier qui s'assureront que les solutions soient mises en place, qu'elles répondent au bien de la population, de l'administration et du terrain. Il faut naturellement aussi des moyens financiers importants. Vous le savez, nous avons voté des crédits très importants - 58 millions au budget 2023 sauf erreur -, mais cela ne suffit malheureusement pas face à l'immensité des besoins que nous avons.

Ces éléments nous obligent donc - et c'est normal - à prioriser en fonction de la maturité des projets, des impacts attendus, des nécessités plus ou moins différentes ou en fonction de ce que l'on peut reporter ou non. Nous travaillons depuis plusieurs années sur le développement de cette application. Je dois dire ici - et je répondrai ainsi à certaines interventions - que la loi fribourgeoise est particulièrement complexe en matière de permis de chasse, et je le regrette. Les applications relativement simples existantes dans d'autres cantons ne sont pas directement applicables dans le canton de Fribourg, ce qui explique une partie des retards.

Dans ce contexte où nous voulons, je le rappelle, développer cette application, inscrire dans la loi l'obligation de mettre en place une application ne semble pas être la meilleure solution. C'est même contre-productif. Si j'étais de votre avis, je devrais, dans un an, vous présenter une loi, stopper les travaux sur l'application entre-temps pour être certain que celle-ci corresponde à la loi que vous voterez et confier l'élaboration de la loi à des personnes qui ont autre chose à faire, vous l'avez dit vous-mêmes. Il s'agit clairement d'un moyen d'exécution, d'un outil qui n'est normalement pas de la compétence du législatif. Si vous voulez prioriser, je vous rappelle que pour ce faire, il y a des commissions ; il y en a plusieurs. A la fin, il y a une délégation du Conseil d'Etat qui finance. Mais, aujourd'hui, des centaines, voire des milliers de projets informatiques se trouvent dans la file d'attente, dans le pipeline. Il faudrait donc que le Grand Conseil prenne ces milliers de projets, les heures que nous avons passées à les prioriser, et qu'il les réévalue à son tour. Avec 110 députés qui ont des lobbys différents derrière eux, je peux vous assurer que cela ne sera pas simple. Dans l'état actuel, mettre cela dans la loi est un vœu pieux car cela ne va pas accélérer le processus. Cela risque au contraire d'être contre-productif en termes de vitesse. Je vous rappelle aussi qu'intervenir dans la loi pour défendre tel projet ou telle application dans un domaine particulier n'est pas très sensé. Cela pourrait lancer, je le crains, une course aux motions en fonction de la sensibilité de chaque parlementaire. En effet, quelle application est prioritaire ? Celle pour l'achat, celle pour le développement du guichet virtuel, celle pour la gestion des préfectures, SAP pour la gestion des finances, le suivi des permis de construire, les domaines de la santé, la eJustice, le eDéménagement ou les applications dont nous avons besoin dans la formation ? Comme je l'ai dit, les besoins sont énormes. Allons-nous avoir une panoplie de motions qui vont tomber les unes après les autres et devoir reprioriser les projets à chaque fois ? Vous l'avez compris, je peux continuer longtemps à citer des exemples. Le travail se fait par des spécialistes. Il est validé par deux commissions, puis par une délégation du Conseil d'Etat.

Quant aux différentes questions posées, je peux rassurer : cette application doit permettre de soulager le service et c'est un vœu. Je suis déjà intervenu pour essayer de la prioriser, mais les commissions spécialisées nous ont montré qu'il y avait des besoins plus urgents. Vous avez évoqué l'agriculture : j'ai reçu hier la confirmation que ce domaine se trouve en première ligne. Je vous explique pourquoi. Nous avons des changements au niveau fédéral. Sans cette application, les paiements directs ne suivront pas. Vous comprendrez que je privilégie le revenu des agriculteurs à la délivrance d'un permis de chasse.

J'ai également entendu qu'ailleurs, c'est mieux ! Il est vrai que des cantons ont été plus rapides au niveau de cette application, mais ils sont moins avancés sur d'autres projets. Je vous confirme la volonté du Conseil d'Etat, qui veut développer la digitalisation des prestations publiques, y compris dans le domaine de la chasse et de la pêche. Il est par ailleurs faux de dire qu'à Fribourg, les pêcheurs ne sont pas du tout considérés. Je vous rappelle que nous sommes l'un des seuls cantons,

avec nos deux collègues sur le Lac de Neuchâtel, à verser des subventions annuelles aux pêcheurs pour soutenir notamment la pêche professionnelle.

Je vous invite donc, vous l'avez compris, même si j'ai peu de chance de succès, à rejeter cette motion afin de ne justement pas freiner cette application. Et je vous rassure : le service a été impliqué ; c'est lui qui a principalement rédigé la réponse du Conseil d'Etat. En revanche, je vous invite, à l'avenir, à ne pas couper dans les budgets de digitalisation. Cela nous permettra d'aller plus vite dans la digitalisation.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 80 voix contre 8. Il y a 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 80.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 9.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2023-GC-3

Plus de démocratie au sein des associations intercommunales

Auteur-s:	Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	15.01.2023 (BGC février 2023, p. 469)
Développement:	15.01.2023 (BGC février 2023, p. 469)
Réponse du Conseil d'Etat:	25.04.2023 (BGC mai 2023, p. xxx)

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis le co-auteur de cette motion, sous la surveillance de mon excellente collègue Pauline Robatel.

Dans cette motion, nous sommes partis de deux constats : que les communes sont confrontées à de fortes charges liées qui ne vont pas en diminuant en raison notamment du DETTEC, et que les associations intercommunales présentent un angle mort de la démocratie communale et peu de légitimité populaire. Il y a un risque réel de déconnexion entre les associations intercommunales et la population. Ainsi, cette motion visait à offrir la possibilité, et non l'obligation, de doter ces associations intercommunales - et notamment si un district se dote d'une grande association intercommunale - d'un législatif pour gagner en légitimité, pour qu'elles puissent avoir cette légitimité populaire. Est-ce une solution parfaite ? Y répondre par l'affirmative serait peut-être de l'arrogance, mais y répondre par la négative serait de la bêtise.

Comme le Conseil d'Etat nous assure que les révisions légales avancent - et on le souhaite ardemment - et étant responsables, la députée Robatel et moi-même retirons la motion afin de ne pas restreindre les débats de la commission qui sera chargée du projet. Nous estimons que ce débat aura lieu en commission et espérons qu'il sera fourni à ce moment-là.

> L'objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Motion 2022-GC-145

Encourager les jeunes talents du Canton de Fribourg

Auteur-s:	Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	24.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2613)
Développement:	24.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2613)
Réponse du Conseil d'Etat:	02.05.2023 (BGC mai 2023, p. xxx)

Prise en considération

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je suis motionnaire et je parle également au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

J'aimerais tout d'abord relever un problème de traduction lié au texte de l'article 14 al. 4bis LDCF : il semble en effet que le texte en allemand n'a pas exactement la même signification que le texte en français. Aussi, je demande au représentant du Gouvernement de bien vouloir préciser la traduction et d'expliquer l'application de la situation à l'alinéa 4bis.

La motion a pour but d'encourager les jeunes talents du canton de Fribourg et de se positionner favorablement en comparaison à d'autres cantons. Dans le canton de Fribourg, la loi fédérale sur la nationalité suisse est complétée par la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) qui date de 2006. Cette loi stipule notamment que pour déposer une demande de naturalisation à titre individuel, les enfants doivent être âgés de plus de 14 ans. Par le biais de cette motion, je demande de modifier l'article 14 al. 4 LDCF en ajoutant un alinéa 4bis pour baisser l'âge de demande de naturalisation à moins de 14 ans pour les jeunes talents, face à une opportunité professionnelle exceptionnelle. Mes arguments sont les suivants.

Aujourd'hui, dans le canton de Fribourg, une jeune sportive talentueuse ne peut pas intégrer l'équipe nationale avant 14 ans si elle n'est pas naturalisée. Par contre, si elle change de canton, elle peut accéder à cette opportunité. En effet, les cantons

de Berne, Neuchâtel et Vaud notamment, appliquent déjà la demande de naturalisation individuelle pour un jeune de moins de 14 ans. Aussi, cette modification permet de se positionner favorablement par rapport à d'autres cantons. Pour l'argument sportif d'élite : pour un jeune de 12 ans, à ce niveau d'élite, s'il y a une opportunité, elle ne va pas se présenter deux fois. Attendre deux ans de plus, c'est trop, c'est laisser passer le train. Le sport de haut niveau se décide entre six et douze ans, et pas en dessus de 14 ans. Pour l'argument trop jeune pour la décision : je pense que le jeune qui s'investit dans une discipline depuis plusieurs années connaît la notion d'engagement. Avoir 12 ans ne signifie pas être incapable de prendre une décision. Un jeune qui vit ce niveau de sport est entouré et soutenu pour communiquer, échanger et justement décider de ses opportunités de carrière.

Cette motion n'a aucune contrainte. Elle offre une option à toutes les disciplines d'élite. Dire non à cette motion, c'est supprimer l'opportunité à un jeune talent, c'est lui mettre une barrière, lui enlever son mérite, lui voler son courage. Dire non à cette motion, c'est décider pour lui, décider de son opportunité alors que cette décision lui revient. Dire oui à cette motion, c'est donner la possibilité à un jeune talent de poursuivre son objectif d'élite. Si cette motion ouvre une porte, la demande devra encore être traitée comme un cas exceptionnel. Si le Conseil d'Etat soutient cette motion, c'est parce qu'il en a besoin en termes de fonctionnement et d'application juridique. Monsieur le Représentant du Gouvernement pourra certainement compléter ce point.

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient cette motion en majorité. Je vous invite à en faire de même, pour l'engagement et la persévérance des jeunes talents.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin in der Einbürgerungskommission der Gemeinde Murten sowie in derjenigen des Kantons. Die Motion von Frau Esseiva habe ich gut durchstudiert mit ihrem Vorschlag, Artikel 14 BRG durch einen Absatz 4^{bis} zu ergänzen, der folgenden Wortlaut hätte: "Ein Kind unter 14 Jahren kann ausnahmsweise allein ein Einbürgerungsgesuch stellen, wenn dessen Einbürgerung für die Verwirklichung einer beruflichen Chance erforderlich ist." Dieser Satz lässt gewaltig aufhorchen. Alle ausländischen Jugendlichen wollen die Verwirklichung einer beruflichen Chance. Bei dieser Motion geht es nicht nur um sportliche Talente, sondern um alle Kinder, die einen Migrationshintergrund haben. Deshalb bin ich der Meinung, dass es immer noch die Eltern richten müssen. Wenn sich die Eltern nicht um eine Integration ihrerseits bemühen, bestrafen sie ihre Kinder selber. Das ist dann nicht der Staat, der Schuld hat. Die ganze Familie soll eingebürgert werden und nicht nur die Kinder.

Wir sind im Kanton schon sehr, sehr liberal und fortschrittlich bei den Einbürgerungen. Die Einbürgerung im Kanton ist für viele Migranten kein Problem. Der Kanton würde in Zukunft von allen ausländischen Kindern überrannt werden mit Gesuchen, da ja alle eine berufliche Chance haben wollen. Mit dem roten Pass hat man eigentlich nur *ein* Recht mehr als mit einer C-Bewilligung, nämlich das Stimm- und Wahlrecht. In der Schweiz muss man aber immer noch 18 Jahre alt sein, um abzustimmen und zu wählen. Deshalb sehe ich absolut keinen Grund, warum wir das Gesetz ändern sollten. Aus dieser Sicht heraus bitte ich Sie, diese Motion abzulehnen.

Baschung Carole (Le Centre/Die Mitte, LA). Mon lien d'intérêt : je suis membre du Comité de FriSpike, le centre cantonal de compétences pour le volleyball sur mandat de Swiss Volley région Fribourg. Ce centre est par ailleurs responsable de la promotion des talents au niveau national. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Il est tout d'abord important de préciser que nous désirons toutes et tous encourager les jeunes en leur donnant le maximum de chances pour leur carrière et leur réussite. Mais la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est la suivante : un enfant de moins de 14 ans est-il suffisamment prêt pour comprendre l'importance de la naturalisation ? 14 ans, c'est l'âge de l'adolescence. C'est typiquement un *teenager* ! Nous ne leur permettons pas de voter, nous les protégeons pénalement, la scolarité obligatoire n'est pas encore terminée, mais ils peuvent déjà décider de leur nationalité à partir de 14 ans. Et nous souhaiterions encore abaisser cet âge pour des raisons importantes. Pour quels motifs ?

Si l'on souligne notamment l'argument de la carrière sportive, j'aimerais vous donner quelques chiffres, d'abord dans le domaine du football. Le football est sans aucun doute l'un des principaux sports pratiqués en Suisse. Selon une enquête menée par l'Association suisse de football (ci-après : ASF) en 2018, près de la moitié des 283'000 joueurs actifs en Suisse sont issus de l'immigration. C'est pourquoi cette présente motion est au niveau sportif certainement primordiale dans le domaine du football. Alors combien de jeunes talents en football sont effectivement concernés ? Selon le concept de relève de l'ASF, dans l'année des 11 ans, il y a près de 15'000 joueurs. Parmi eux, trois au maximum atteignent le cadre de l'équipe nationale et environ 15 deviennent des footballeurs professionnels. La probabilité qu'un enfant devienne professionnel dans le football est donc de 18 sur 15'000, soit moins de 0,1%. Est-il pertinent que dans le milieu du football, une demande de naturalisation puisse être déposée avant l'âge de 14 ans ? La réponse est effectivement non car, à 14 ans, les juniors sont encore au niveau de talent régional, non au niveau de talent national. Ici, dans les sélections cantonales, la nationalité ne joue aucun rôle, ni au club des Young Boys, ni à l'ASF. C'est la même chose en hockey sur glace, en volleyball et dans d'autres

sports. Les cadres nationaux commencent à partir de 16 ans, niveau secondaire II. Il suffit donc de déposer une demande de naturalisation à partir de 14 ans. Pour le programme de talent régional, la nationalité n'a pas d'importance.

Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles une demande de naturalisation devrait être déposée avant 14 ans ? Jetons encore un coup d'œil à la situation professionnelle. Pour une carrière professionnelle, il est également suffisamment tôt de déposer une demande à partir de 14 ans. Là, je peux surtout parler du secteur économique : un permis C n'est en aucun cas un désavantage pour postuler à un emploi ou un apprentissage, peut-être même au contraire.

Pour terminer, l'idée de donner plus de responsabilités aux jeunes est certainement réjouissante mais les avantages ne sont pas évidents. Du point de vue sportif, il ne s'agit que de "l'exception de l'exception de l'exception" car, comme je l'ai expliqué, une carrière sportive en compétitions internationales commencent généralement au plus tôt à l'âge de 15-16 ans ou, même mieux, plus tard.

Sur la base de ces réflexions, la grande majorité du groupe Le Centre rejette cette motion.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt spécifique avec cet objet. Le groupe socialiste a pris connaissance de cette motion et ne va pas la soutenir. Ne soyez pas trop étonnés. Je vais vous en expliquer les raisons.

Le groupe socialiste est bien évidemment favorable à faciliter la naturalisation des jeunes en leur permettant de déposer une demande individuelle à un plus jeune âge, par exemple 12 ans. Nous sommes entièrement d'accord sur ce point. Vous allez alors me demander pourquoi le groupe socialiste ne soutient pas cette motion. Ce qui pose problème est de restreindre cette possibilité aux jeunes talents et de créer ainsi une inégalité de traitement. Vous connaissez notre slogan "Pour toutes et tous sans privilèges". Eh bien, abaisser l'âge pour déposer une demande individuelle à condition d'être un ou une jeune talent instaure un système de méritocratie. Vous êtes doué dans un certain domaine, vous méritez donc de déposer une demande plus tôt qu'un jeune du même âge et, cela pour seul motif que vous avez la chance d'être doué. C'est un système que nous ne pouvons pas cautionner.

L'un des arguments soulevés par la motionnaire nous dit qu'il existe une inégalité de traitement vis-à-vis des cantons voisins qui ne prévoient pas d'âge minimum pour le dépôt d'une demande individuelle. Avec la proposition qui est faite par cette motion, on ne règle pas vraiment le problème et on crée une inégalité de traitement au sein du canton entre les jeunes talents et les jeunes avec moins de talent. Cela n'est pas acceptable.

Enfin, se pose la question de définir qui est un jeune talent sportif, culturel ou professionnel. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique que les services concernés pourront attester ces qualifications dans leur domaine respectif. J'imagine bien qu'ils ne vont pas organiser un show du type "Fribourg a d'incroyables talents", mais la qualification et ses contours pourraient être plus compliqués que prévu à définir et créer plus de problèmes que de solutions. Cela engendrerait certainement une charge administrative supplémentaire et une énergie que ces services pourraient mettre au profit de la mise en place d'une meilleure conciliation entre sport-études, art-études, conciliation très compliquée dans notre canton en comparaison avec d'autres cantons.

La motion soulève une question de principe pertinente, celle d'abaisser l'âge pour déposer une demande individuelle de naturalisation à 12 ans - cela est aussi possible de le faire dans le cadre familial, je tiens à le préciser. Il faudrait néanmoins pouvoir abaisser l'âge pour toutes et tous à 12 ans ou ne plus avoir d'âge minimal - ce qui est le cas dans certains cantons, la loi fédérale ne l'interdisant pas - et ainsi laisser une marge d'appréciation aux autorités qui décident. Mais limiter cette possibilité aux seuls jeunes talents, ce n'est pas acceptable. Cela crée une inégalité de traitement et instaure un système de méritocratie.

C'est pour ces raisons que je vous invite à rejeter cette motion.

Ingold François (VEA/GB, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

J'ai été longtemps enseignant à l'Ecole de culture générale. J'ai eu des classes extrêmement hétérogènes - c'est comme ça qu'on les appelle dans le jargon - avec des profils de personnes qui se dirigeaient vers la santé, le social, la pédagogie. J'ai également eu des étudiants SAF (Sport – Arts – Formation). En première année, il y avait des enfants d'à peu près 15 ans. Certains avaient encore un pied au CO, d'autres avaient carrément encore les deux pieds au CO. C'était néanmoins intéressant de les voir évoluer jusqu'en quatrième - ils avaient alors 20 ans. En quatrième, ils avaient souvent les pieds sur terre. Ils avaient bien grandi et étaient devenus des gens pour nous indispensables. Les élèves que j'ai eus étaient en grande partie d'origine étrangère. Il y avait beaucoup de Portugais, de Turcs, des Erythréens, des Marocains et des Algériens. Ils étaient clairement tous différents dans leurs origines, mais ils faisaient ce que j'appelle la Suisse multiculturelle, à laquelle je suis très attaché.

Je me rappelle d'un enfant qui, durant sa scolarité, m'avait demandé de le soutenir dans sa naturalisation. J'avais accepté. C'était un enfant qui n'en "plantait pas une" mais qui était malgré tout un bon type, et j'avais voulu le soutenir. Il n'a pas

eu la naturalisation à cause de ses parents, m'a-t-il dit. Aujourd'hui, ces jeunes Suisses, naturalisés pour la plupart - certains sont encore titulaires d'un permis - constituent selon moi l'ossature de notre société : ils sont professeurs d'école primaire ; ils travaillent dans des crèches, des accueils ; ils sont infirmiers, physiothérapeutes, ostéopathes. Ce sont des gens que j'ai vu grandir, s'affirmer, et qui sont aujourd'hui devenus indispensables.

Pourquoi est-ce que je vous raconte cette petite histoire ? Avec la proposition de modification de loi, ces élèves à ce jour indispensables, tous extraordinaires, qui ont développé des compétences absolument bouleversantes pour certains quand on voit là où ils ont commencé, n'auraient jamais pu avoir le droit d'être naturalisés à l'âge de 12 ans pour la simple et bonne raison qu'ils ne sont ni footballeurs précoces, ni pianistes de talent. Nous en avons discuté au sein de notre groupe. Nous étions un peu partagés entre l'idée de se dire qu'il y a une brèche qui permet à certains d'en profiter, et la vision d'un risque de discrimination pour la majorité de la population.

Madame Esseiva, selon vous, dire non, c'est décider pour les enfants. Or, le problème principal de cette motion est que nous avons oublié l'intérêt de l'enfant. On ne se pose pas la question de l'intégration de l'enfant dans la société, mais nous demandons plutôt à des adultes de poser un pronostic sur l'enfant. Si le pronostic est de dire que cet enfant sera capable de devenir footballeur professionnel, il a le droit de devenir, à 12 ans, le prochain Shaqiri et en plus de devenir suisse. Comment évaluer objectivement les compétences en devenir ? Comment dire à un jeune de 12 ans qu'il n'a, selon l'évaluation de critères x ou y, aucune chance de percer dans le sport ? Comme il n'a aucune chance de percer dans le sport, il ne deviendra pas non plus suisse. Il y a pour nous une forme claire de discrimination.

Qui aurait misé, à l'âge de 12 ans, sur Federer ? Tout le monde aurait misé sur Wawrinka. Le futur nous a montré le contraire. Tout le monde aurait misé sur Didier Dégé à 12 ans. Or, il s'est trouvé que c'était plutôt un certain Didier Cuche, moins performant à 12 ans, qui a obtenu des résultats époustouflants, Didier Dégé également mais un peu moins. Nous pouvons donc estimer qu'être précoces, cela ne veut pas forcément dire que nous serons les meilleurs.

La naturalisation demande un effort qui risque d'être complexe à 12 ans. C'est en tout cas ce que certains d'entre nous ont estimé, notamment pour les entretiens et pour le test. Selon nous, il y a un risque qu'à 12 ans, l'enfant ne comprenne pas la vraie opportunité de devenir suisse. J'enseigne dans une Haute école les questions de politique et d'organisation politique en Suisse. Des jeunes de 20-21 ans ont déjà de la peine à comprendre cette thématique. Je peux donc imaginer que ce soit extrêmement compliqué pour un jeune de 12 ans, ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons pas devenir suisses car nous ne comprenons pas comment cela fonctionne. Néanmoins, la naturalisation est aujourd'hui toujours pensée ainsi.

En conclusion, nous aurions pu soutenir cette motion si la naturalisation était ouverte à tous les enfants de 12 ans. Nous proposons donc à Madame Esseiva de modifier cette motion pour y inclure tous les enfants de 12 ans. A ce moment-là, nous nous ferons un vrai plaisir de la soutenir, cela ne nous posera aucun problème. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s s'oppose dans sa majorité à cette motion pour les raisons invoquées et nous vous proposons d'en faire de même.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, und ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Ich möchte Frau Esseiva sagen: Mit 16 Jahren ist für einen jugendlichen Sportler der Zug nicht abgefahren, er beginnt dann erst zu rollen. Da habe ich persönliche Erfahrungen gemacht bei der Betreuung von Kindern und Jugendlichen im Mannschaftssport.

Wenn man im Kindesalter in seinem Sport erfolgreich ist, kann das in der Elite einen Spitzensportler geben. Aber Elite ist noch nicht Profi. Es könnte daraus sogar einen Profisportler geben - es kann, kommt aber meist nicht so. Was aber vorkommt - ich habe es gerade gesagt -: die entscheidende sportliche Entwicklung passiert in etwa ab dem Alter von 16 Jahren. Neben Talent und der körperlichen Entwicklung beim Erwachsenwerden sind vor allem auch die persönliche Einstellung, Glück bei Verletzungen, Trainerstab, Verbandsstrukturen, usw. zu erwähnen. Das könnte einen Profisportler geben.

Bei nationalen Jugendwettkämpfen sind in der Regel ausländische Staatsbürger, egal welcher Altersstufe, zur Teilnahme zugelassen. In seiner Antwort deutet der Staatsrat an, dass dies nicht immer möglich sei. Es wäre für mich interessant zu wissen, welche Sportarten eine Begrenzung betreiben, und dann sollte man die entsprechenden Verbände wohl dazu veranlassen, ihre Wettkampfbedingungen anzupassen.

Wie ist es mit dem Schutz von Kindern? Es gibt Interessenorganisationen, Parteien, wir haben sie heute bereits gehört, die sind skeptisch, wenn bereits Kinder zu stark auf Wettkampf getrimmt werden. Und es gibt Sportverbände, die explizit Altersregeln zum Schutz von Kindern vorsehen, als Beispiel fällt mir hier Kunstturnen ein.

Diese Argumente - viele weitere Argumente haben wir bereits gehört - zeigen, dass die aktuelle Altersgrenze pragmatisch und praktisch ist für Einbürgerungen. So kommen wir wie der Staatsrat zum Schluss, dass hier keine rechtliche, sondern eine politische Frage diskutiert wird, welche auf der Basis Sport startet und bei der das Argument interessanterweise mit Kultur und Beruf abgerundet wird.

Die Einbürgerungskommission zeigt sich bereits anpassungsfähig und bei Einzelfällen, natürlich im Rahmen des Gesetzes - auch aktuell ist ein solcher Fall mit Bezug zum Spitzensport am Laufen -, wird das Verfahren durch die Kommission beschleunigt.

Mit diesen Überlegungen sehen wir eine Anpassung unserer kantonalen Gesetzgebung nicht. Unsere Fraktion lehnt die Motion mehrheitlich ab, und ich bitte Sie, sich uns anzuschliessen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Vizepräsidentin der kantonalen Einbürgerungskommission.

Die vorliegende Motion hat mich in diverser Weise herausgefordert, geht es doch bei uns in der Einbürgerungskommission in erster Linie darum, die Gesetze einzuhalten und alle Gesuche möglichst gerecht und mit Wohlwollen zu behandeln und niemanden zu bevorzugen oder zu benachteiligen, keine Privilegien zu schaffen, denn Privilegien sind per se ungerecht. Ich kann Ihnen versichern, das ist nicht immer einfach zu handhaben.

Unsere Kommission behandelt auch regelmässig Anfragen von Personen, die sich um eine Stelle beworben haben, wo der Schweizer Pass immer noch verlangt wird und die sich mitten im Einbürgerungsprozess befinden. Auch hier muss immer aufgepasst werden, wie weit wir gehen können, um gerecht zu handeln und den Antragstellern gleichzeitig so weit wie möglich entgegenzukommen. Dementsprechend bin auch ich gegen jegliche Privilegien, konsequenterweise auch in diesem Fall, obwohl auch ich jungen Talenten keine Steine in den Weg legen möchte. Insofern ist diese Motion eine echte Herausforderung, da sie ja im Kern eine Verbesserung des bestehenden Gesetzes verlangt, was ich gut nachvollziehen kann.

Es stimmt, wie Kollegin Esseiva schreibt, das Alter von 14 Jahren wird längst nicht in allen Kantonen vorgeschrieben. Das ist unser Föderalismus, einmal ist man auf der guten Seite, wenn man in einem anderen Kanton wohnt, und einmal hat es halt auch Nachteile. Jeder Kanton hat seine Eigenheiten, und ein Vergleich ist deshalb immer sehr ambivalent.

Ich habe mich trotzdem durch verschiedene Einbürgerungsgesetze der Kantone durchgelesen, und mich hat die Version des Kantons Basel-Stadt sehr angesprochen. Eine einfache Formulierung im kantonalen Gesetz ermöglicht es nicht nur Talenten, sondern allen Kindern und Jugendlichen, welche notabene die Einbürgerungsvoraussetzungen erfüllen, sich ab 12 Jahren und mit Zustimmung der Eltern oder des Inhabers des elterlichen Sorgerechts alleine einbürgern zu lassen. Dieser Artikel 21 Abs. 4 lautet: "Bei Kindern ab dem 12. Lebensjahr sind bei einer Aufnahme in das Bürgerrecht die Voraussetzungen nach den Artikeln 4 bis 13 eigenständig und altersgerecht zu prüfen."

Mit einem solchen Artikel würden wir die Gleichbehandlung aller respektieren, keine Privilegien und keine neuen Diskriminierungen schaffen. Und wenn wir uns bei der Bundesverfassung auch auf Artikel 8, die Rechtsgleichheit, beziehen würden, stellt sich hier die Frage: Wer definiert, wer oder was ein Talent ist? Das öffnet der Willkür Tür und Tor und schafft neue, ungerechtfertigte Ungleichbehandlungen, also genau das, was die Motionärin ja eigentlich abschaffen will.

Dann gäbe es auch noch weitere Möglichkeiten, unser Gesetz zu ändern, zum Beispiel die generelle Abschaffung der Altersgrenze, dies, um nur eine zu nennen. Sie sehen, liebe Kolleginnen und Kollegen, eine solche Motion ist berechtigt und bietet uns die Chance, das Gesetz zu optimieren, aber eben nicht nur für einige wenige Talente. Ich bitte Sie deshalb, diese vorliegende Motion abzulehnen. Gleichzeitig empfehle auch ich der Motionärin, ihre Motion entsprechend umzuformulieren respektive eine neue einzureichen, um allen Kindern und Jugendlichen diese Möglichkeit zu erlauben.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Cette motion ne va pas dans la bonne direction. De toute évidence, elle ne correspond pas du tout à la mentalité fribourgeoise ou même suisse. A la lecture du titre déjà, l'idée de favoriser les jeunes talents m'a donné un drôle de sentiment : il y a les bons et les moins bons. Vous êtes bons à 12 ans et vous êtes une "pomme" à 20 ans. Je pense que nous pouvons être talentueux à un moment mais le serons-nous encore plus tard ? Il n'y a pas que le sport. Il y a également la culture, et d'autres domaines dans lesquels on peut être talentueux. L'être humain s'éveille plus tard. Cette façon de voir les choses, exprimée dans le titre, est très surprenante.

Le fait que le Conseil d'Etat soutienne cette motion m'a encore davantage surpris. Monsieur le Conseiller d'Etat, comment définir un talent ? N'avez-vous pas le sentiment qu'au niveau constitutionnel et égalité de traitement, nous faisons une discrimination frappante ? N'y aura-t-il pas très vite un parent qui fera recours contre la façon dont vous avez qualifié son enfant ? Je tablais clairement sur une non-entrée en matière car selon moi, nous nous trouvons hors Constitution, hors égalité de traitement. Nous ne pouvons donc pas continuer sur cette voie-là. Cela va beaucoup trop loin et ce n'est pas du tout dans l'état d'esprit de notre système fédéral et cantonal fribourgeois. J'ai été très content de constater que vous étiez nombreux à avoir le même avis que moi, c'est-à-dire qu'il faut balayer cette motion. J'aimerais entendre le Conseil d'Etat justifier son oui, l'entendre dire pourquoi il faut accepter cette motion. Mais n'ayez crainte : vous pourrez la refuser après les explications du Conseil d'Etat (*rires*).

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'interviens à titre personnel. Mon lien d'intérêt : je suis président de la Commission des naturalisations de la commune de Villars-sur-Glâne.

J'ai aussi été surpris par la position du Conseil d'Etat qui nous dit qu'en acceptant cette motion, la pratique d'un sport, d'un art ou d'une autre activité avec un objectif professionnel pourrait permettre à ces enfants d'accéder plus vite à la procédure de naturalisation. Monsieur le Conseiller d'Etat, tous les enfants de ce canton, et heureusement, ont une activité avec un objectif professionnel : cela s'appelle l'école.

Pour faire bref et ne pas revenir sur ce qui a été dit, il n'est pas opportun de créer une discrimination entre les enfants de ce canton et je vous invite, tant la motionnaire que le Conseil d'Etat - qui peut le faire de son propre chef -, à l'instar d'autres cantons, à diminuer l'âge minimum pour déposer une demande individuelle. Il y a des demandes de familles entières que nous devons refuser pour justes motifs parce que les parents ne répondent pas aux critères. Il s'agit de donner le message le plus tôt possible à des enfants qui, parfois, vivent dans un contexte très difficile et qui sont d'une lucidité impressionnante, qu'ils ont eux-mêmes le pouvoir de s'en sortir. Cela n'attend pas, cela n'attend pas plus que le talent sportif, culturel ou artistique.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je vous remercie pour vos arguments complémentaires. Pour compléter - ou contredire - ce qui a été dit, ce n'est pas un privilège. Nous ne parlons pas d'inégalité de traitement tel que vous l'avez soulevé. Ce n'est pas une chance d'être doué. C'est un engagement, du travail, de la persévérance. Le travail débute non pas à 14 ans, mais bien avant. C'est un travail non pas personnel pour l'enfant, mais avec sa famille. Il s'agit effectivement de nationalité - vous l'avez fortement soulevé. Il s'agit surtout de la personnalité de l'enfant. Si vous pensez que l'enfant ne comprend pas la naturalisation, vous êtes là pour la lui expliquer, pour lui expliquer son choix de carrière qui reste, de mon point de vue, personnel. Pour terminer, je ressens, chers collègues, que visiblement, vous avez besoin d'une évolution.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention. J'ai l'impression que certains auront beaucoup d'intérêt à m'écouter après ce qui a été dit.

Tout d'abord, je n'ai pas compris, Madame la Motionnaire, la différence entre les deux langues sur l'article 14 al. 4bis LDCF. Je n'en vois pas. Vous n'avez pas vraiment exprimé quelle était la différence de perception. Mais c'est peut-être mon allemand qui est insuffisant.

La présente motion demande de modifier, il est vrai, dans certains cas particuliers, exceptionnels, l'âge pour le dépôt d'un dossier de naturalisation, qui prend plusieurs années, il faut le rappeler aussi. Il ne s'agit en aucun cas d'accélérer la procédure, qui suivra son cours. Il ne s'agit pas non plus de simplifier, de donner des privilèges parce que les conditions pour obtenir le droit de cité communal et cantonal, donc la nationalité suisse, doivent rester les mêmes. Il est important de le relever.

Je peux partager votre avis sur le titre, qui n'est pas très heureux. On aurait pu intituler la motion "Ne pas briser des carrières" ou "Donner les mêmes chances qu'aux nationalités suisses". En effet, il appartient aux personnes concernées de décider du moment idéal pour mener cette procédure, qui continuera à se faire conformément aux exigences cantonales. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une procédure à la carte, mais elle devra reposer sur les avis des services spécialisés, dans les domaines qui concernent ces jeunes talents. Le SAINEC ne sera pas habilité à dire s'il s'agit d'un jeune talent, à définir quelles sont les personnes à potentiel professionnel. Ce sont les services spécialisés qui devront donner leur avis et nous les avons consultés. Ils nous ont répondu qu'ils avaient les compétences et la capacité de le faire aujourd'hui. Il y a la carte "talent", mais il y en a également d'autres. Cela varie en fonction des sports. Il en va de même dans les domaines artistiques. Ces jeunes talents s'engagent sans compter pour leur passion. L'avis du Conseil d'Etat est tout simple : ils ne doivent pas être freinés dans leur progression en raison d'une nationalité différente.

Monsieur Bortoluzzi, vous avez pris l'exemple de l'escalade où l'on ne peut pas entrer dans l'équipe suisse. En athlétisme, cela est relativement récent, les gens qui n'ont pas la nationalité suisse ne peuvent pas participer aux compétitions nationales. Ce n'est pas le canton de Fribourg qui va pouvoir changer ceci car il s'agit d'une décision fédérale.

Madame Rey, Monsieur Ingold, j'entends que vous parlez de discrimination. D'un autre côté, vous acceptez cette discrimination envers les jeunes étrangers qui ne peuvent pas participer à ces compétitions, à ces équipes, et qui ont donc une possibilité moindre d'avancer dans leur carrière. Il n'y a pas vraiment de solution idéale. Je le reconnais et je comprends vos arguments.

Monsieur Ingold, j'ai envie de vous dire que les deux Didier - mes homonymes - étaient très méritants et ils continuent de l'être. Ces jeunes dont on parle porteront peut-être fièrement les couleurs de notre pays dans leur production artistique ou en levant un trophée mérité lorsqu'ils gagneront une compétition, d'autant plus que ces passionnés, en participant à des compétitions nationales, internationales, contribuent au rayonnement de notre pays, de notre canton. Il y a une impossibilité de participer à certaines compétitions, je l'ai dit.

Je reviens sur quelques remarques qui ont faites. Madame Jakob dit que ce n'est pas exceptionnel vu la formulation. J'ai envie de dire que nous avons déjà discuté de cela. Cela sera réglé dans le projet de loi, même s'il a peu de chance d'être soutenu. Dans le message et le projet de loi, il y aura des garde-fous qui seront mis pour que cela soit effectivement exceptionnel.

Madame Baschung, vous avez raison, le football n'est pas forcément le meilleur exemple. J'en ai cité d'autres. Je ne pense pas que dans le football, il y ait des discriminations si fortes. Cependant, il y en a dans certains sports, c'est une réalité.

Finalement, selon moi, briser une carrière, c'est une de trop. Ce n'est pas parce que c'est exceptionnel que cela ne doit pas être soutenu. Ce sont les arguments qui ont poussé le Conseil d'Etat à soutenir cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 88 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 5.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 88.*

Se sont abstenus:

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Election judiciaire 2023-GC-113
Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère

Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **10.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Remarque: **Cette élection a eu lieu le mercredi 24 mai 2023.**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 6; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Christian Schafer, à Bulle*, par 87 voix.

Election judiciaire 2023-GC-114
Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Broye

Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **10.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Remarque: **Cette élection a eu lieu le mercredi 24 mai 2023.**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 0; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Patrick Pillonel, à Cheyres*, par 89 voix.

Election judiciaire 2023-GC-116
Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **10.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Remarque: **Cette élection a eu lieu le mercredi 24 mai 2023.**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 2; nuls: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Jean-Louis Sciboz, à Treyvaux*, par 93 voix.

Election judiciaire 2023-GC-117**Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 3**

Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **10.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Remarque: **Cette élection a eu lieu le mercredi 24 mai 2023.**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 1; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Anne Schrago, à Middel, par 90 voix.*

A obtenu des voix M. Jeremy Zahno: 1.

Election judiciaire 2023-GC-115**Assesseur-e (domaine social) à la Justice de paix de la Sarine - Poste 1**

Rapport/message: **02.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Préavis de la commission: **10.05.2023** (*BGC mai 2023, p. xxx*)
Remarque: **Cette élection a eu lieu le jeudi 25 mai 2023.**

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 2; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Yvan Sallin, à Bourguillon, par 65 voix.*

A obtenu des voix *M^{me} Christiane Rossier Cosandey: 31.*

> La séance est levée à 12 h 00.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*